



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**  
**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD-PDDAA**

**TCP/GBS/2907 (I)**  
**(NEPAD Ref. 05/30 F)**

**Volume I de IV**

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT  
À MOYEN TERME (PNIMT)**

*Mai 2006*



**GUINÉE-BISSAU: Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Aménagement hydro-agricole dans la vallée du fleuve Géba**

**Volume III: Amélioration des conditions de gestion et exploitation des ressources halieutiques en Guinée-Bissau**

**Volume IV: Unités de transformation, conservation et emballage de noix de cajou, fruits et légumes**



# GUINÉE-BISSAU

## Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD-PDDAA

---

### Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i> .....	1
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>A. Contexte macroéconomique.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Pauvreté et sécurité alimentaire .....</b>	<b>4</b>
<b>C. Agriculture et secteur rural .....</b>	<b>5</b>
<b>D. Forêts et environnement.....</b>	<b>7</b>
<b>E. Institutions du secteur rural .....</b>	<b>8</b>
(i) <i>Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR)</i> .....	8
(ii) <i>Ministère des pêches (MP)</i> .....	10
<b>F. Cadre stratégique .....</b>	<b>11</b>
(i) <i>Stratégies et objectifs du gouvernement</i> .....	11
(ii) <i>Stratégie du secteur privé</i> .....	13
(iii) <i>Stratégies et appui des bailleurs de fonds</i> .....	13
(iv) <i>Principaux programmes et projets en cours et en préparation</i> .....	16
(v) <i>Principaux enseignements</i> .....	16
<b>II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS .....</b>	<b>17</b>
<b>A. Contraintes générales .....</b>	<b>17</b>
<b>B. Les opportunités .....</b>	<b>20</b>
<b>III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>A. Axes prioritaires d'intervention .....</b>	<b>21</b>
<b>B. Priorités d'investissement .....</b>	<b>23</b>
<b>C. Critères de sélection des projets .....</b>	<b>25</b>
<b>D. Identification préliminaire de projets .....</b>	<b>26</b>
<b>IV. BESOINS EN FINANCEMENT .....</b>	<b>28</b>
<b>A. Coût global des projets inscrits au PNIMT .....</b>	<b>28</b>
<b>B. Sources de financement accessibles.....</b>	<b>28</b>
<b>C. Conditions de réussite du PNIMT .....</b>	<b>30</b>
<b>V. SUIVI ET ÉVALUATION .....</b>	<b>31</b>
<b>A. Mécanismes et indicateurs de suivi et évaluation .....</b>	<b>31</b>
<b>B. Responsabilités institutionnelles et procédures.....</b>	<b>32</b>

**ANNEXES:**

**Annexe 1: Evolution des dépenses de fonctionnement consacrées au Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage et au Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**

**Annexe 2: Evolution des dépenses d’investissement du Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage et du Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**

**Annexe 3: Programme triennal d’investissement public 2002–2004**

**Annexe 4: Répartition de l’aide extérieure (hors assistance technique) par partenaires au développement et par secteur en 2002**

**Annexe 5: Résumé du compte-rendu de l’atelier de validation du PNIMT**

**Annexe 6: Liste des références**

### Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)  
 1 \$EU = 535 FCFA (mars 2004)

### Abréviations

AD	Action pour le développement (ONG)
ANAG	Association nationale des agriculteurs de Guinée–Bissau
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest–africaine de développement
CCA	<i>Common Country Assessment</i> (PNUD)
CIPA	Centre de recherche appliquée de la pêche
COI	Commission pour l’océan Indien
DG	Direction générale
DNSRP	Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DENARP en portugais)
EMBRAPA	Agence brésilienne de recherche en agriculture et élevage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FUNDEI	Fonds pour le développement des entreprises industrielles (ONG)
GAPLA	Bureau de la planification agricole
HIPC	Pays pauvres fortement endettés
IMVF	<i>Instituto Marquês de Valle–Flor</i> (ONG)
[I]PPTE	[Initiative en faveur des] pays pauvres très endettés
LPDA	Lettre de politique de développement agricole (CPDA en portugais)
LVIA	Association internationale des volontaires laïcs italiens (ONG)
MADR	Ministère de l’agriculture et du développement rural
MAFCE	Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage
MP	Ministère des pêches
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDRSP	Projet de réhabilitation du secteur privé
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d’investissements publics
PME	Petites et moyennes entreprises
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SNV	Service national des volontaires néerlandais
TIPS	<i>Trading Investment Program Support</i>
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest–africaine
UNDAF	<i>United Nations Development Framework</i>
ZEE	Zone économique exclusive





### **Préambule**

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII<sup>e</sup> Conférence Régionale pour l’Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA)**. La **Déclaration sur l’agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l’Assemblée des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d’Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l’agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d’intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l’utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d’une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l’eau;*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- 3. Augmentation de l’offre alimentaire et réduction de la faim;*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- 5. Développement durable de l’élevage, des pêches et des forêts.<sup>1</sup>*

*Par ailleurs, à l’invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l’agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d’autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l’approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d’investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:*

- l’approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- la préparation des **Programmes nationaux d’investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- la formulation de **Profils de projets d’investissement bancables (PPIB)**<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Le 5<sup>e</sup> pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l’importance de ces sous-secteurs.

<sup>2</sup> Un « profil de projet bancable » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d’investissement rédigé d’après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur

*L’élaboration du présent rapport s’inscrit dans le cadre de l’appui à la préparation du programme bissau–guinéen d’investissement à moyen terme et à la formulation de projets bancables pour la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD. Le document résulte d’échanges avec les principaux bailleurs de fonds représentés à Bissau et d’une concertation avec tous les départements ministériels concernés par le développement rural, l’agriculture, l’élevage, la pêche, les infrastructures sociales et l’environnement. Après avoir situé le contexte économique et présenté le secteur agricole bissau–guinéen, le rapport aborde successivement les contraintes et opportunités agricoles, et les lignes directrices du programme d’investissement qui conduisent à l’identification préliminaire de projets. Les besoins de financement pour la réalisation des projets sont évalués et le cadre général de leur suivi–évaluation dressé.*

*Ce document a été préparé par une équipe nationale de six consultants nationaux<sup>3</sup> (deux consultants principaux — agronome et économiste — et l’appui de quatre consultants thématiques) avec l’assistance d’un consultant international<sup>4</sup> et le Centre d’investissement de la FAO<sup>5</sup>. Les ministres de l’agriculture et du développement rural, de la pêche, et des affaires étrangères et la Coopération internationale ont reçu la mission et indiqué les attentes du gouvernement. Il a été nommé un Point focal du Ministère de l’agriculture pour le PNIMT. L’équipe a également bénéficié d’un appui continu tant sur le plan méthodologique que matériel de la Représentation de la FAO à Bissau.*

*Une version provisoire du PNIMT a été discutée lors de l’atelier national de validation<sup>6</sup> qui s’est tenu du 20 au 22 juillet 2004 à Bissau. Les participants de l’atelier ont recommandé de retenir les trois projets bancables suivants: (i) Aménagement hydro–agricole dans la vallée du fleuve Géba; (ii) Amélioration des conditions de gestion et exploitation des ressources halieutiques en Guinée–Bissau; (iii) Unités de transformation, conservation et emballage de noix de cajou, fruits et légumes. Les PPIB ont été élaborés par des consultants nationaux puis révisés par un groupe d’experts techniques de la FAO. Ils font partie du présent document qui constitue la version validée du PNIMT.*

---

privé, tel qu’envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d’exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

<sup>3</sup> Consultants principaux: Carlos Schwarz da Silva, agronome et Josué d’Almeida, économiste. Consultants pour les projets bancables: Alcilia Monteiro, agronome (production végétale); Rui Néné Djata, agronome (aménagement hydro–agricole); Artur Silva, halieute (pêche); Manuel Batista, zootechnicien (élevage).

<sup>4</sup> Jean–Louis Michard, agro–sociologue, consultant international.

<sup>5</sup> Mbaye Ba, Chef de mission, FAO/TCIW.

<sup>6</sup> Le résumé du compte–rendu de l’atelier est présenté en annexe 5.

## I. INTRODUCTION

### A. Contexte macroéconomique

I.1. Délimitée au nord par le Sénégal, au sud et à l’est par la République de Guinée (Conakry) et à l’ouest par l’océan Atlantique, la Guinée–Bissau couvre une superficie de 36 125 km<sup>2</sup>, dont 14 200 km<sup>2</sup> (soit 39%) à vocation agricole. Les subdivisions administratives sont au nombre de neuf: huit régions (Cacheu, Oio, Gabu, Bafatá, Quínara, Tombali, Bolama Bijagós et Biombo) et le secteur autonome de Bissau.

I.2. Sur la base des résultats du dernier recensement de 1991, la population totale est estimée à environ 1 200 000 habitants, dont 80% vivant en zone rurale. Le taux de croissance annuelle de la population a été d’environ 2,2%, entre 1965 et 1987, avec un fort taux de croissance urbaine pour la même période: 5,1%. Ainsi, 26% de la population habitent dans les deux principales villes Bissau et Bafata.

I.3. La Guinée–Bissau a un PIB par habitant de 138 200 FCFA en 2002 (250 \$EU). Le secteur agricole contribue pour 50% au PIB et pour 93% aux exportations. En 1990, il contribuait pour 70% et 97% en 1994. Environ 82% de la population active relève du secteur.

I.4. Il existe un fort contraste entre la mauvaise situation économique du pays et ses forts atouts: 1 410 000 ha de sols à bon potentiel agricole (39% du territoire), d’importantes ressources forestières, 280 km de côte maritime avec des ressources halieutiques très importantes, une Zone économique exclusive de 53 000 km<sup>2</sup>, un important réseau fluvial, et un secteur touristique encore peu exploité.

I.5. De l’indépendance du pays en 1973 au milieu des années 1980, le pays a choisi un système économique centralisé et essentiellement tourné vers le marché interne. La forte intervention de l’Etat dans la vie économique ainsi qu’une affectation des ressources plus guidée par des choix dogmatiques que par la satisfaction des besoins réels ont constitué des obstacles majeurs à la valorisation du potentiel de croissance économique du pays.

I.6. A la fin des années 80, des tentatives pour corriger les déséquilibres internes et externes ont été menées, en adoptant des programmes de réformes appuyés par les institutions de Bretton Woods. Ces réformes, quoique timides, ont permis le rétablissement de quelques équilibres macroéconomiques et une augmentation de la croissance annuelle, estimée à environ 4% (taux nominal) en moyenne pendant la période de 1994 à 1997. Du fait de ces réformes, le secteur privé a pu commencer à jouer un rôle dynamique dans l’économie. Cependant, ce développement du secteur privé s’est surtout limité au commerce de la noix de cajou qui représente 95% des revenus à l’exportation.

I.7. La période 1994–1997 correspond pour la Guinée–Bissau à une ère de progrès notable de stabilisation de la situation macroéconomique et financière. Des réformes structurelles fondamentales ont été adoptées et leur mise en œuvre a été amorcée: (i) la réforme fiscale comprenant l’adoption de la taxe à la valeur ajoutée; (ii) l’adoption d’un nouveau tarif douanier; (iii) une nette amélioration de la gestion de la dépense publique; (iv) la rationalisation de l’admission à la fonction publique; et (v) la réforme des entreprises publiques, etc. De plus, l’adhésion à l’UEMOA a renforcé la stabilité monétaire et fait adopter les lois et règlements bancaires de la zone du franc CFA qui ont stabilisé le taux de change. Tous ces progrès ont permis une croissance du PIB réel de l’ordre de 2% par an.

I.8. La crise politique et militaire, qui a dévasté le pays en 1998, a remis en cause tout l’effort qui avait été fait durant les années précédentes pour la relance de l’économie. Elle a porté d’énormes préjudices à tous les secteurs d’activités et a donc fragilisé les acquis qui avaient permis d’envisager le

rétablissement des équilibres internes et externes. Les recettes de l’État ont diminué de 25% de ce qu’elles étaient avant le conflit. Dans le même temps, les dépenses salariales de la Fonction Publique ont fortement augmenté surtout du fait du recrutement ou de l’intégration dans les forces armées de nombreux combattants (déjà élevée en 1977 où les dépenses salariales de l’Etat représentaient 20% de ses recettes, elles étaient égales à 37% de celles-ci en 1999 et seraient d’environ 50% en 2004), alors qu’un projet de reclassement dans la vie civile des anciens combattants est en cours et que le recrutement de la Fonction Publique est, en principe arrêté.

I.9. D’année en année, la Guinée–Bissau est devenue un pays structurellement dépendant des dons extérieurs. Du fait du niveau élevé des ratios de la dette (803 \$EU par habitant), et sur la base des indicateurs de la pauvreté, la Guinée–Bissau a été déclarée éligible à l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), au mois d’avril 1998. En décembre 2000, l’approbation de la version préliminaire du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté — DNSRP ou DENARP I, devait lui permettre de bénéficier immédiatement du traitement de sa dette dans le cadre de l’Initiative PPTe. Celle-ci n’est toujours pas entrée en vigueur en attendant la remise en ordre démocratique des institutions du pays, actuellement en bonne voie de résolution.

I.10. La baisse du prix international de la noix de cajou, principal produit d’exportation, a aggravé la baisse des recettes d’exportation. Les autres ressources naturelles, notamment minières, exploitables, demeurent inexploitées, dans un contexte de troubles politiques.

## **B. Pauvreté et sécurité alimentaire**

I.11. *Pauvreté.* La Guinée–Bissau appartient au groupe des pays les plus pauvres du monde et le niveau actuel de croissance de la pauvreté est très préoccupant. L’indicateur du développement humain du PNUD classe la Guinée–Bissau, pour l’année 2003, au 163<sup>e</sup> rang sur 173 pays<sup>7</sup>. Les résultats de l’Enquête légère pour l’évaluation de la pauvreté en Guinée–Bissau réalisée en 2002, indiquent qu’environ 65% de la population vivent dans la pauvreté c’est-à-dire avec un revenu de moins de 2 \$EU (environ 1 070 FCFA) par jour et 21% dans l’extrême pauvreté, c’est-à-dire avec moins de 1 \$EU (environ 535 FCFA) par jour. L’analyse par genre montre que la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes.

I.12. D’après la dernière enquête menée pour l’élaboration du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DNSRP ou DENARP), la pauvreté en Guinée–Bissau est un phénomène essentiellement rural, même s’il existe des pauvres en milieu urbain.

I.13. Pratiquement tous les indicateurs socio-économiques sont inférieurs à la moyenne des pays de l’Afrique subsaharienne: (i) 65% de la population vit actuellement en situation de pauvreté; (ii) 40% n’ont pas accès aux soins de santé de base; (iii) 57% ne disposent pas d’une source d’approvisionnement en eau potable et moins de 10% bénéficient de l’électricité; (iv) 66,4% des adultes sont analphabètes et moins de 50% des élèves terminent le cycle fondamental; (v) 81,7% des femmes ne savent ni lire, ni écrire; (vi) une espérance de vie limitée à 45–50 ans et un taux de mortalité infantile très élevé. Ces indicateurs disponibles illustrent bien les dimensions de la pauvreté, mais cachent d’importantes disparités en terme de genre, de zone géographique, et de stratification sociale. Ainsi, bien que globalement la pauvreté soit plus fréquente en milieu rural, les conditions de vie dans certains quartiers précaires des grandes villes et des villes secondaires sont encore moins satisfaisantes. D’où le retour de beaucoup de citoyens en milieu rural.

<sup>7</sup> Rapport de développement humain du PNUD.

I.14. La Guinée-Bissau est l’un des rares pays où les deux types de virus de l’immunodéficience, le VIH1 et le VIH2 existent. On estime que le taux de prévalence du VIH, y compris les infections doubles, se situerait à 4% des personnes sexuellement actives. Le taux de prévalence des infections par le VIH2 uniquement, serait de l’ordre de 3% entre le même groupe de personnes.

I.15. **Sécurité alimentaire.** L’insécurité alimentaire est fréquente en milieu rural, du fait de la mauvaise gestion du cycle production/consommation tout au long de l’année. En effet, malgré des conditions agro-écologiques favorables à l’essor d’une agriculture à bon potentiel, la production céréalière nationale, toutes céréales confondues, ne suffit pas à couvrir les besoins du pays. Les normes de consommation retenues sont de 130 kg/habitant pour le riz, 8,5 kg pour le blé, 36,6 kg pour les céréales sèches, soit 175 kg de céréales par personne et par an. Dans ces conditions, avec une population de 1 252 560 habitants en 2003, les besoins céréaliers actuels s’élèvent à environ 219 198 tonnes composées de 162 708 tonnes de riz paddy et 56 490 tonnes pour les autres céréales. La production disponible étant de l’ordre de 125 à 140 000 tonnes, le pays accuse alors un déficit de l’ordre de 50 000 à 65 000 tonnes. Ce déficit correspond d’une manière générale au volume annuel de riz importé évalué à plus de 50 000 tonnes.

I.16. Les disponibilités alimentaires exprimées en calories et par habitant et par jour ont augmenté au cours des dernières années, puisqu’elles sont passées de 2 016 kcal en 1980 à 2 570 en 1993, et étaient du même ordre en 1998/99, correspondant au ratio minima préconisé. La situation s’est ensuite dégradée avec les troubles militaires et politiques des dernières années. C’est surtout une alimentation constituée de produits végétaux dont le riz (40 à 45% de l’apport énergétique total). La proportion de produits animaux dans la ration protéinique moyenne est de 19% (elle était de 67% au début des années 1970), contre 67% provenant des céréales. L’effort d’accroissement des disponibilités en protéines devra donc être poursuivi afin de satisfaire l’augmentation des besoins énergétiques.

I.17. L’insuffisance du régime alimentaire et le faible apport nutritionnel pour les populations pauvres, alliés à de mauvaises conditions sanitaires, expliquent le niveau très élevé des indices de malnutrition. Le niveau nutritionnel de plus de 30% des enfants de moins de 5 ans est inférieur au niveau normal. L’analyse de la masse corporelle des adultes montre que 40% sont en déficience chronique. Au nord du pays, certains types d’anémies endémiques causés par la mauvaise nutrition sont fréquents. L’effort d’accroissement des disponibilités alimentaires en faveur des plus pauvres, devra donc être poursuivi afin de satisfaire les besoins énergétiques pour l’ensemble de la population qui, selon les prévisions relatives à l’accroissement démographique et aux changements de structure des familles, augmentera de 20% entre 2003 et 2010.

### C. Agriculture et secteur rural

I.18. La pluviométrie varie beaucoup du sud (jusqu’à 2 500 mm de pluies par an) au nord (1 200 mm) surtout de juin à octobre. Ainsi, la période culturale dure en moyenne de 160 à 190 jours/an.

I.19. **Importance du secteur.** Dans l’ensemble, le secteur primaire, agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière, constitue l’épine dorsale de l’économie. Il représente 50% du PIB, fournit 85% des emplois et contribue pour près de 93% aux exportations. Il repose essentiellement sur une agriculture de subsistance qui est limitée par le cercle vicieux « faibles investissements – faible productivité – faibles revenus ».



I.20. **Caractéristiques des exploitations agricoles.** L’agriculture relève de deux catégories d’agriculteurs:

- les petits producteurs des villages, « *tabancas* », estimés à 90 000 exploitants, constituent l’essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production autoconsommée et 80% de la production de noix de cajou;
- les « *ponteiros* » (2 200 concessions, dont 1 200 réellement mises en valeurs), disposant de concessions foncières importantes (une taille moyenne de 136 ha) allouées par l’Etat. Ces concessions couvrent les meilleures terres agricoles du pays et sont essentiellement consacrées aux productions fruitières.

I.21. **Les productions.** Les principales productions sont:

- L’anacardier. Il est la première culture d’exportation pour laquelle la Guinée–Bissau dispose d’un avantage comparatif. En 1995 (dernière année où une enquête assez exhaustive a été réalisée), la superficie plantée s’élevait à 103 000 hectares. Environ  $\frac{2}{3}$  des exploitants (hors système de mangrove) cultivent l’anacardier sur une superficie moyenne de 1,8 hectare (1,6 ha pour les agriculteurs traditionnels, et 14,2 ha pour les *ponteiros*).
- Les autres arbres fruitiers. A côté de l’anacardier, il existe un potentiel naturel pour la production d’autres fruits susceptibles d’être exportés. Il s’agit des mangues, des agrumes, de la banane, des noix de palme et des noix de cola, car le pays dispose de conditions agro–climatiques très favorables. Le verger d’une grande hétérogénéité variétale, est jeune: 8 ans en moyenne. On trouve des arbres aux comportements et aux potentialités très diverses: différences de précocité, de durée de production, de caractère des fruits (des formes, des volumes et des poids très variables); 72% des plantations se trouvent sur les plateaux, 22% autour des villages. Les vergers occupent les terres les plus fertiles. En particulier, ceux implantés par des agriculteurs traditionnels. En effet, l’absence de loi foncière et de clarification du droit de propriété (notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits sur les terres villageoises), l’extension des « *pontas* » conjuguée à la possibilité d’un écoulement assez facile des productions, a amené nombre d’agriculteurs à sécuriser leurs droits sur les terres ancestrales en plantant les arbres avec un très faible écartement. Il était alors plus difficile de donner ces terres à un *ponteiro* sans mettre en cause le droit foncier traditionnel qui reconnaît un droit d’usufruit inaliénable à celui qui a planté les arbres.
- Les cultures vivrières sont largement dominées par la riziculture, avec une production annuelle de 88 000 tonnes de riz paddy (2003), ce qui représente 58% de la production céréalière totale. La riziculture de mangrove, avec des rendements de 1 700 à 2 600 kg/ha, contribue à environ 32% de la production totale de riz. La riziculture de bas–fonds, avec des rendements de 600 à 1 200 kg/ha, contribue pour environ 33% et la riziculture pluviale, avec des rendements de 400 à 600 kg/ha, contribue pour environ 35%. D’autres cultures vivrières (notamment la patate, l’arachide, le niébé, le manioc, l’igname, etc.) sont largement pratiquées et les produits autoconsommés ou commercialisés jusque dans les pays limitrophes.
- Les céréales sèches, la production annuelle moyenne de mil est d’environ 18 000 tonnes, 13 000 tonnes pour le sorgho et 22 000 tonnes pour le maïs. Toutes céréales confondues, la consommation céréalière annuelle serait de 175 kg par habitant. Le taux de couverture des besoins domestiques est d’environ 65%, soit un déficit annuel de 62 000 tonnes.

- *Le maraîchage*, essentiellement pratiqué par les femmes est une activité très importante au niveau urbain (plus de 2 000 maraîchères recensées sur la seule ceinture verte de la ville de Bissau). Les principaux produits mis sur les marchés urbains sont la tomate, l’oseille, le gombo et la pomme de terre. Selon les statistiques du projet « Ceinture verte », en 1994, sur l’ensemble du pays, les cultures maraîchères couvraient une superficie de 450 ha et occupaient 9 600 exploitants. Au cours de la campagne 1999/2000, avec l’appui de la FAO et du PNUD, on a estimé la superficie à 665 ha pour un peu plus de 15 000 exploitations par plus de 33 000 femmes. A l’heure actuelle, la production de légumes est une des meilleures sources de revenus pour la population paysanne pour une production d’environ 40 000 tonnes/an. Parmi les ménages urbains, 30% pratiquent l’agriculture dont 26% font du maraîchage. En saison sèche, le maraîchage couvre 70 à 80% de la demande du marché en légumes frais; alors qu’en saison des pluies la demande n’est couverte qu’à 60%.
- *Les cultures d’exportation* existantes à petite échelle, susceptibles d’être développées, autres que la noix de cajou, sont: le coton fibre (1 000 tonnes), les noix palmistes (300 tonnes), les arachides (d’un tonnage très variable selon les années), les mangues (133 tonnes), les agrumes (762 tonnes) et les bananes (187 tonnes).
- *Les produits d’élevage* constituent 17% du PIB national et 32% du PIB du secteur agricole. Sur la base d’estimations, les effectifs du cheptel seraient de: 410 000 têtes de bovins, dont 74% dans la zone est; 240 000 ovins, dont 85% dans la zone est; 225 000 caprins, dont 58% dans la zone est et 26% dans la zone nord; 67 000 porcins, dont 49% dans la zone nord, 19% dans la zone sud et 17% dans les îles Bijagós; et plus de 473 000 volailles distribuées assez uniformément dans les différentes zones. La consommation annuelle de viande par habitant est de 6 kg, une grande partie de la couverture de la demande urbaine de viande et de produits laitiers est assurée par les importations. Par exemple, la plupart des volailles consommées sont des produits congelés provenant de l’importation.
- *Les produits de la pêche*. Avec un potentiel de 1,3 million de tonnes, le secteur de pêche emploie environ 10 000 personnes, et contribue pour 4% au PIB et pour 40% au budget général de l’État, ce qui correspond à une recette annuelle d’environ 12 à 15 millions de \$EU. La capacité moyenne d’exploitation des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau est estimée à 275 000 tonnes/an. En 2001, il a été recensé environ 3 360 pêcheurs artisanaux, dont au moins 50% sont des ressortissants des pays voisins, Sénégal et Guinée Conakry. Le nombre de pirogues recensées était de 656. La capture annuelle de poisson par les pêcheurs artisanaux est estimée à 135 000 tonnes, dont 24 000 tonnes sont destinées au marché local. La consommation de poisson par habitant est de 20 kg/an.
- *Les filières agroalimentaires*, à l’exception des filières poisson et noix de cajou, sont très peu développées. Beaucoup d’autres filières restent à développer pour élargir la base productive du pays et profiter du marché sous-régional pour l’exportation de produits manufacturés, domaine dans lequel le pays est totalement absent à l’heure actuelle.

#### D. Forêts et environnement

I.22. La Guinée-Bissau dispose de 2 millions d’ha de forêts, soit un peu plus de 55% du territoire national, une grande diversité écologique (forêts humides, forêts sèches, forêts galeries, savanes, palmeraies et mangroves), et des réserves de bois estimées à 48 millions de m<sup>3</sup>. Ces ressources connaissent une destruction accélérée. La fabrication de charbon est l’une des causes principales de la

dégradation des forêts. L’agriculture itinérante, l’extension de l’anacardier, le fumage de poisson et la transhumance figurent parmi les principales causes de la déforestation accélérée.

I.23. La zone côtière de la Guinée–Bissau est internationalement reconnue en termes de conservation et de protection de la biodiversité, tant par le nombre et la variété d’oiseaux que par la grande étendue de ses mangroves. Elle se distingue également en tant que zones principales de reproduction d’espèces variées de poissons, de crevettes et de mammifères marins sur la côte de l’Afrique de l’Ouest.

## **E. Institutions du secteur rural**

### **(i) Ministère de l’agriculture et du développement rural (MADR)**

I.24. Selon l’organigramme de mai 2004, le MADR comprend: le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général, les services centraux (Direction générale de la planification agricole; Direction générale de la forêt; Direction générale d’appui aux productions agricoles avec deux directions de l’agriculture et de l’élevage), les services d’appui (Direction administrative et financière et les cellules d’inspection des services et juridiques); l’Institut de recherche (INPA); et les services décentralisés au niveau des huit régions du pays et du secteur autonome de Bissau. Le MADR a la responsabilité de l’élaboration de la politique du développement agricole et rural et de sa mise en application. La Lettre de politique de développement agricole (LPDA) a précisé les nouvelles missions du ministère. Cependant, sur la base des résultats d’un diagnostic réalisé en vue de sa restructuration, il n’est pas en mesure de se recentrer sur ses activités de service public de base, notamment en ce qui concerne la recherche agronomique, la vulgarisation et l’appui technique, ainsi que le suivi et l’évaluation des projets agricoles. Avec l’appui de la FAO, une étude approfondie de la restructuration du ministère a été menée, mais elle n’a pas encore été appliquée. Cependant, dans le cadre d’un appui institutionnel de la BAD, la restructuration et le re–dimensionnement du ministère ont démarré en 2003.

I.25. Cette restructuration est essentielle pour la mise en œuvre des mesures prioritaires définies par la LPDA et son Plan d’action: (i) désengager progressivement le ministère des activités de production et de commercialisation et l’orienter vers ses missions de service public; (ii) déconcentrer et décentraliser en transférant les pouvoirs de décision et des moyens plus importants à des échelons plus proches des agriculteurs; (iii) renforcer les organisations professionnelles agricoles; et (iv) réduire les dépenses de fonctionnement et améliorer l’utilisation des ressources humaines et des moyens financiers du budget de l’Etat.

I.26. **Vulgarisation.** Certes, il existe au Ministère de l’agriculture des services en charge de la vulgarisation agricole, mais ceux–ci, pour des raisons financières et organisationnelles, ne sont pas opérationnels. Les ONG interviennent dans la vulgarisation agricole et sont donc amenées à intervenir sans toujours avoir toutes les compétences sur le plan technique et sans appui de l’Etat. Par ailleurs, la vulgarisation agricole est inefficace car: (i) il n’existe pas de véritable politique de vulgarisation agricole qui aurait permis d’harmoniser et de rationaliser l’appui aux producteurs, (ii) les services susceptibles d’apporter, en amont et en aval, les appuis nécessaires à la production sont inopérants; (iii) la recherche n’est pas en mesure d’apporter des solutions efficaces aux problèmes techniques des producteurs; (iv) l’approvisionnement en intrants est mal organisé; (v) et le système guinéen de crédit agricole ne donne pas la possibilité de renforcer la capacité très réduite de financement des producteurs pour moderniser et intensifier les productions. Dans cette situation, le choix des cibles, des thèmes, des procédures et des ratios d’encadrement est laissé à la seule responsabilité des nombreux intervenants. A cet effet, il serait judicieux de créer un forum permanent de concertation des différents acteurs concernés par la vulgarisation.



I.27. L'une des conditions de réalisation des objectifs agricoles étant la mise en œuvre d'un système de vulgarisation agricole efficace, celui-ci ne se réalisera que suivant les trois préalables suivants: (i) la mise en œuvre d'un réseau cohérent de vulgarisateurs avec les hommes et les moyens adéquats pour remplir les tâches; (ii) l'implication des bénéficiaires dans le processus de vulgarisation; et (iii) le développement du partenariat avec les opérateurs et les ONG.

I.28. **Recherche agricole.** L'INPA (Institut national de recherche agronomique) est en charge de la recherche agronomique en Guinée-Bissau. D'autres institutions, telles que l'INEP (Institut national d'études et recherche) et l'INITA (Institut national de recherche appliqué), ont également des activités en relation avec le secteur agricole. Le pays dispose de quatre centres de recherche correspondant aux quatre grandes zones agro-écologiques (Contuboeil pour la riziculture des bas-fonds, Caboxanque pour la riziculture de *bolanha*, Bissora pour l'agropastoralisme, Quebo pour l'horto-fruticole). De 1992 à 1996, l'INPA a reçu un appui important de la coopération suédoise. Depuis, l'INPA n'a plus d'appui extérieur. Du point de vue infrastructures et équipements, ses centres de recherche sont très dégradés, laissant ainsi les chercheurs dans une situation de chômage technique. Les rares programmes de recherche en cours ne répondent pas aux préoccupations des paysans, ni aux intentions du gouvernement dans le cadre de sa stratégie de développement agricole.

I.29. Les préalables à la relance de la recherche agricole comprennent: (i) la réhabilitation des centres de recherche afin qu'ils puissent disposer de dotations en équipements et budget de fonctionnement nécessaires à la conduite des programmes pour la promotion des cultures et de la transformation des productions vivrières et des élevages à cycle court; et (ii) le renforcement des capacités des chercheurs à travers un programme de formation et de recyclage des cadres.

I.30. **Crédit agricole.** Le secteur agricole ne bénéficie d'aucun mode de financement par les institutions bancaires. Seuls des projets, des ONG et d'autres acteurs intervenant en milieu rural mènent, de façon très dispersée, des actions de financement décentralisé, pour des activités économiques et sociales d'appui aux plus défavorisés, mais leur impact en matière de financement du développement agricole est très réduit. Pour les rares opportunités de crédit agricole, les conditions d'accès, les garanties, et les taux d'intérêts sont le plus souvent irréalistes.

I.31. Dans ce contexte, la mise en place d'un réseau de crédit agricole nécessitera: (i) le renforcement des différents systèmes de crédit mis déjà en place par les projets, ONG, associations et, même, par le secteur informel, par des actions de formation sur la gestion du crédit et par la mise en œuvre d'un meilleur accès à des fonds de crédit; (ii) la création d'un espace de concertation à différents niveaux entre les acteurs qui interviennent dans le domaine du micro-crédit; et (iii) la participation à l'adaptation de la réglementation de l'UEMOA sur les systèmes financiers décentralisés ou micro-crédits, au contexte de la Guinée-Bissau, de façon à permettre la coexistence des différents systèmes d'épargne et crédit (tontines, fonds de roulement et système classique).

I.32. **Semences.** Les atouts du pays dans le secteur semencier proviennent de l'expérience accumulée par les divers volets semences des projets mis en œuvre dans le passé. Les principales actions de production de semences sont, actuellement, effectuées par des projets tels que le PSSA (horticulture et riz), la SAGB (coton), et la mission technique agricole de la République populaire de Chine (riz). Actuellement, il n'y a pas de politique nationale semencière et la législation en ce domaine est inexistante; ce qui entraîne un vide institutionnel et constitue un handicap majeur pour le développement de la production de semences. Par ailleurs, il n'y a: (i) aucune réglementation qui établit le processus d'enregistrement ou/et de distribution des variétés; et (ii) pas de contrôle de quarantaine sur l'importation de nouvelles variétés, chaque organisme ou opérateur important des semences selon ses propres normes.

I.33. Pour le moyen terme, le département de l’agriculture travaille sur un programme de relance de la production et la distribution de semence, en s’appuyant sur les acquis antérieurs et en associant tout particulièrement les producteurs. Il s’agit, notamment, de veiller à la rénovation du germoplasme, d’instaurer une collaboration efficace entre les différentes structures impliquées (INPA, Laboratoire national semencier, DSNVA), et de définir leurs rôles respectifs dans la production de semences, la multiplication et la certification.

I.34. **ONG et organisations communautaires.** Les ONG intervenant effectivement sur le terrain de façon permanente sont actuellement au nombre d’environ une dizaine. Elles ont occupé l’espace laissé vide du fait du désengagement des services de l’Etat, spécialement du Ministère de l’agriculture, au début des années 90. Elles ont réussi à maintenir dans certaines régions un minimum de dynamisme et appuient le processus de développement. Elles restent, malgré tout très fragiles du fait de l’insuffisance chronique de moyens financiers et logistiques, ainsi que de leur difficulté à recruter des spécialistes formés. Elles n’ont pas réellement, jusqu’à maintenant, réussi à établir un partenariat effectif avec les services gouvernementaux qui les perçoivent plus comme des concurrents que comme des partenaires. Par contre, elles sont reconnues par le milieu rural et par les partenaires au développement. Leur présence a été très importante dans la période suivant le conflit de 1998–1999, dans la mesure où elles ont été très souvent des acteurs privilégiés pour les actions d’urgence. Certaines de ces ONG, interviennent dans le domaine de la micro-finace, en aidant à créer localement des caisses d’épargne et de crédit et en organisant sur leurs fonds propres des systèmes de crédit de courte durée. Le forum de concertation indiqué plus haut serait un des moyens permettant la mise en place effective d’un véritable partenariat entre les services publics et les ONG.

I.35. Ces dernières années, environ 500 associations de base et groupements villageois ont surgi un peu dans tout le pays, ce qui semble pouvoir représenter un processus sérieux de réorganisation du monde rural sur des bases plus modernes et comme réponse aux grands défis du développement. Bien que ce mouvement associatif se trouve encore dans une phase embryonnaire et relativement fragile, certaines de ces associations sont néanmoins bien organisées, spécialement dans les régions de Bafata, de Tombali, et de Oio et constituent d’ores et déjà des partenaires durables et efficaces pour la mise en œuvre d’actions de développement. Il sera nécessaire de leur apporter des appuis supplémentaires, en particulier en formation des dirigeants et des animateurs.

I.36. **Formation paysanne et information.** Au même titre que la vulgarisation, la formation des paysans et des autres opérateurs de l’agriculture est une fonction essentielle du MADR. Dans ce domaine aussi, les lacunes sont particulièrement graves. La radio nationale réalise des émissions de sensibilisation, d’éducation et de mobilisation en direction des populations rurales, sur des thèmes de développement agricole et rural (utilisation des engrais et de la traction animale, commercialisation des productions, protection des végétaux, protection de l’environnement, etc.). Malgré tout, la couverture et les fréquences demeurent faibles. Il existe désormais des radios rurales dans la plupart des régions et leur faire appel permettrait de combler cette faiblesse.

(ii) **Ministère des pêches (MP)**

I.37. Le MP est en charge des secteurs de la pêche industrielle et de la pêche artisanale. Avec l’appui des partenaires au développement, il a défini les principales orientations politiques et stratégiques dans ces deux secteurs. Il a la responsabilité de la surveillance de la Zone économique exclusive (ZEE). Le Centre de recherche appliquée de la pêche (CIPA) est l’organisation responsable de l’évaluation des ressources, notamment de la préparation des « plans annuels de gestion des ressources halieutiques » et du contrôle de la qualité et sera certainement désigné comme « structure compétente » pour l’approbation des exportations vers l’Union européenne et les autres pays importateurs.

I.38. Le Ministère de la pêche dispose d’un budget nettement insuffisant pour mener à bien toutes les missions qui lui sont dévolues. De plus, il manque de cadres qualifiés pour la formation technique des pêcheurs et opérateurs.

I.39. Le manque de coordination des différents acteurs des deux sous-secteurs de la pêche, une utilisation insuffisamment efficace des aides et certaine duplication des actions sont particulièrement soulignés par les partenaires de développement, notamment multilatéraux, qui financent des projets en appui au MP.

## **F. Cadre stratégique**

### **(i) Stratégies et objectifs du gouvernement**

I.40. Le document de base définissant la stratégie du gouvernement pour l’ensemble des secteurs est le Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DNSRP en français, DENARP en portugais). La rédaction du DNSRP a mobilisé un grand nombre d’énergies et a permis de faire la synthèse des différentes politiques sectorielles en les harmonisant. Il est encore dans une version provisoire, la version définitive ne devant pas être fondamentalement différente.

I.41. Les principaux axes de la stratégie de lutte contre la pauvreté ont des incidences directes sur le secteur agricole et le secteur de la pêche: maintien de la stabilité macro-économique, promotion du secteur privé, fourniture de biens et de services publics dans le cadre de l’amélioration de gestion des dépenses publics, appui aux PME, promotion de l’emploi et de la micro-finance, développement des infrastructures d’appui à la production, formation, etc.

I.42. En ce qui concerne le secteur rural (secteurs pêche et agricole), le DNSRP précise les objectifs: (i) assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population, (ii) établir une meilleure distribution des revenus, (iii) utiliser de manière rationnelle les ressources agricoles, forestières et pastorales.

I.43. Pour les nouveaux investissements et programmes visant l’amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté de façon durable, les priorités stratégiques en complément de celles définies au niveau général et qui s’appliquent au secteur (redéfinition des responsabilités des différents acteurs avec la redéfinition des compétences du service public et des institutions rurales, privatisation et promotion du secteur privé, décentralisation administrative) sont essentiellement: (i) l’intensification de la production céréalière, notamment rizicole (y compris la recherche appliquée, la multiplication des semences et la réhabilitation des ouvrages existants); (ii) le développement de l’activité de conseil et de vulgarisation par la formation technique des producteurs et des associations paysannes; (iii) le développement des exportations; (iv) l’amélioration des infrastructures routières et fluviales; (v) le renforcement de l’organisation et des initiatives du secteur privé; et (vi) l’intensification et la modernisation de la pêche artisanale et responsabilisation des différents acteurs dans le milieu des pêcheries.

I.44. Il est de plus précisé que ceci devrait se traduire par: (i) la diversification de la base productive; (ii) le développement des activités agricoles génératrices de revenus; (iii) l’augmentation de la compétitivité, de la productivité et des ventes des produits alimentaires locaux, incluant les produits de la pêche; (iv) la diversification des exportations agricoles, notamment de nouveaux produits tels que les fruits et légumes; (v) la promotion de la transformation de la noix de cajou; (vi) le développement en priorité de l’élevage à cycle court; et (vii) le développement des voies de transport tels que le système fluviomaritime.

I.45. Pour le secteur de l’élevage, le DNSRP préconise, en plus de l’accent mis essentiellement sur les animaux à cycle court: (i) une meilleure couverture sanitaire du pays; (ii) la lutte contre les maladies qui déciment le bétail (peste des petits ruminants et peste porcine en priorité); (iii) l’amélioration de l’alimentation animale.

I.46. Dans le secteur des investissements pour la pêche, notamment maritime, le document met l’accent sur les priorités suivantes: (i) préparer un plan directeur du système portuaire national; (ii) améliorer la sécurité de la navigation maritime par le dragage des ports et canaux; (iii) privatiser la gestion des ports en donnant la priorité à celui de Bissau; (iv) favoriser le partenariat et l’accès à des appuis financiers pour la relance du transport fluvial et maritime; (v) créer des entrepôts frigorifiques pour un meilleur stockage des produits; et (vi) redonner vie aux organes d’intervention dans le secteur.

I.47. Enfin, le DNSRP prévoit dans une première phase, le doublement du budget de l’Etat pour les secteurs de l’agriculture, l’élevage, les forêts et la pêche d’ici à 2008. La part de ces secteurs dans les budgets tels qu’ils sont élaborés selon les lignes directrices du DNSRP<sup>8</sup> devrait déjà représenter 10%.

I.48. Vu l’importance du secteur agricole et des difficultés rencontrées par le gouvernement pour aider à son développement, il a écrit une Lettre de politique de développement agricole (LPDA) qui a été validée début 1998. La LPDA était complétée par un Plan d’action à moyen et long terme qui a été soumis aux partenaires au développement en mars 1998. Les deux documents sont en parfaite cohérence avec le DNSRP. Ils définissent les politiques, les orientations stratégiques et les programmes d’action, envisageant le développement du secteur agricole (dans son ensemble) à court et moyen termes. A cet effet, le gouvernement juge prioritaire la valorisation rationnelle du secteur agricole, comme une façon d’atteindre les objectifs d’un développement auto-soutenu. Ceci doit comprendre la création des conditions pour une complémentarité entre l’entrepreneuriat et le paysannat, avec pour objectif principal de garantir, d’une part, les performances d’une agriculture commerciale, hautement génératrice de revenus financiers et, d’autre part, l’autosuffisance en riz, la recherche de la plus-value de la noix de cajou avec sa transformation locale, et la mise en valeur des produits de l’élevage et des forêts.

I.49. Les objectifs du gouvernement exprimés dans la LPDA sont les suivants: (i) assurer la sécurité alimentaire; (ii) augmenter et diversifier les exportations agricoles; (iii) assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales; (iv) améliorer la vie de la population rurale. La LPDA définit les domaines prioritaires sous forme de programmes: «développement des céréales», «autres cultures vivrières», «culture de rente», «élevage», «forêts» et «pêche artisanale». Surtout, elle précise les actions et mesures d’accompagnement devant être mises en œuvre pour la réussite des programmes: recherche agronomique, vulgarisation, formation, protection des végétaux, approvisionnements en intrants, multiplication des semences, mécanisation agricole, commercialisation à l’intérieur du pays et exportation, transformation, préservation des ressources naturelles et financement du secteur (notamment micro-finance). Elle définit, également, les actions plus générales pour l’amélioration de l’environnement socio-économique du milieu rural, telles que le désenclavement, la loi foncière, la gestion des terroirs, l’éducation, la santé, l’hydraulique villageoise, le genre, les jeunes et la communication.

<sup>8</sup> Il faut cependant nuancer cette orientation du DNSRP, dans la mesure où ces 10% prennent en compte non seulement les dépenses de fonctionnement (soit un total de 3,93% en 2002, 2,28% pour le MAFCE et 1,65% pour le MP), mais également les dépenses d’investissement enregistrées dans le PIP qui malheureusement surestime celles-ci.

I.50. La comparaison des objectifs et stratégies du gouvernement tels que définis d’une part dans le DNSRP et précisés dans la LPDA et d’autre part avec ceux adoptés dans le Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine (PDDAA), montre une grande convergence. En effet, le PDDAA retient les principaux piliers suivants: (i) Accroissement des superficies cultivées de façon durable, desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau; (ii) Amélioration de l’infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l’accès au marché; (iii) Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; et (iv) Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies.

*(ii) Stratégie du secteur privé*

I.51. Les opérateurs bissau–guinéens, plus particulièrement dans les secteurs agricole et halieutique, sont confrontés à des difficultés d’ordre législatif, financier et technique. Notamment, il y a des problèmes entre les lois et règlements d’une part et, d’autre part, les normes d’opération qui bloquent le développement des activités privées. Le mauvais fonctionnement des services publics, rejaillit sur ces activités. Il en est ainsi des problèmes financiers résultant du peu d’efficacité du système bancaire local malgré l’existence d’une Banque centrale de bonne renommée, et surtout de l’importante dette interne de l’Etat guinéen vis-à-vis de ses fournisseurs privés locaux. Selon plusieurs associations socioprofessionnelles qui défendent l’intérêt des opérateurs privés, l’accroissement de leurs activités passera par la création d’un fonds spécifique de promotion économique pour le développement des initiatives privées et par l’établissement d’accords de partenariat avec les institutions extérieures en vue de la formation, la promotion et l’expansion des petites et moyennes entreprises guinéennes.

I.52. Par sous–secteur d’activités les stratégies du gouvernement sont:

- *pour l’agriculture y compris le secteur forestier:* renforcement des capacités des institutions par la mise en place des instruments de la politique agricole (lois et règlements fonciers, autres lois subsidiaires) et mise en œuvre de mesures techniques et financières pour accroître la production alimentaire;
- *pour l’élevage:* la relance et la dynamisation des activités des éleveurs traditionnels et du secteur privé moderne; le désengagement progressif de l’Etat du secteur de la production; un partage équilibré des responsabilités entre Etat et secteur privé; et l’intensification des productions animales, notamment des espèces à cycle court;
- *pour la pêche:* dans les limites des ressources disponibles et dans le cadre d’une pêche responsable, la petite pêche sera promue en association avec le développement touristique. En résumé, la stratégie repose sur l’exploitation économique et durable des ressources halieutiques côtières; l’amélioration du système de surveillance et de suivi des activités de pêche; l’adoption et la mise en place de mesures pour accroître les recettes fiscales; et la réduction de l’effort de pêche industrielle et son intégration à l’économie locale.

*(iii) Stratégies et appui des bailleurs de fonds*

I.53. La Guinée–Bissau est un pays fortement dépendant de l’aide publique au développement et depuis l’indépendance, elle s’appuie sur la communauté internationale. Cependant, au cours des dernières années, l’appui financier et technique a beaucoup diminué, de 177,9 millions de \$EU en 1996 à 52,4 millions de \$EU en 1999. Ceci est dû, d’une part au conflit politique et militaire et d’autre part,



à la forte instabilité institutionnelle et politique qui a suivi cette période. En Annexe 4 sont présentés les secteurs d’intervention des principaux bailleurs de fonds en Guinée–Bissau.

I.54. La mission a rencontré les représentants des principaux bailleurs de fonds présents à Bissau et plus particulièrement ceux intervenant dans le développement rural, les infrastructures, ou dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture (Union européenne, Banque mondiale, PNUD et autres institutions des Nations Unies, Portugal, USAID, GTZ, Agence française de développement, etc.). Ces institutions disposent d’un cadre de concertation et de coordination de leur appui à la Guinée–Bissau. Leurs principaux objectifs consistent à appuyer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses programmes de développement, à éviter la duplication des interventions, à rechercher les synergies et à échanger des informations sur leurs activités et projets. Ils ont défini des points de convergence pour guider leurs interventions, parmi lesquels: (i) inscrire les projets de développement local dans l’esprit de la politique de réduction de la pauvreté et celle de développement décentralisé; (ii) rechercher la cohérence des démarches et la synergie des financements lors d’interventions simultanées.

I.55. **Banque mondiale.** Les relations de la Guinée–Bissau avec les institutions de Bretton Woods ont toujours été très importantes dans la mobilisation de ressources pour le pays. La BM a, dès le début, appuyé le gouvernement dans le domaine du développement agricole et rural, pourtant, à l’heure actuelle, elle ne finance directement aucun programme dans ce secteur. Cependant, un programme dans le secteur de l’environnement est en cours d’élaboration.

I.56. Par contre, dans le cadre du Projet de réhabilitation du secteur privé (PDRSP), financé par la Banque et en cours d’exécution, des activités ayant pour but l’appui aux opérateurs économiques ont un impact certain sur le secteur agricole. En effet, le projet a retenu comme produits agricoles stratégiques: la noix de cajou, le riz, le coton, l’arachide, l’huile de palme, les fruits et les légumes et le poisson. Au niveau des différentes filières, le projet appuie le gouvernement pour identifier les principales contraintes qui empêchent la participation des privés à la commercialisation de ces produits et aide à la mise en œuvre des actions pour éliminer les goulets d’étranglements.

I.57. La Banque mondiale qui a l’intention de financer un Projet d’appui au secteur de la pêche, a réalisé, conjointement avec le GEF et la FAO, une étude de diagnostic du secteur de la pêche et l’élaboration d’un plan de restructuration d’urgence pour améliorer des revenus des familles et pour l’intégration de ce secteur dans l’économie mondiale.

I.58. **Banque africaine de développement.** La BAD a défini sa stratégie à moyen terme (2002–2004) qui consiste en l’appui: (i) au renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines en vue d’une bonne gouvernance politique, économique et administrative; (ii) au développement et à la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales en vue de lutter durablement contre la pauvreté; et (iii) aux réformes économiques à réaliser en étroite collaboration avec les institutions de Brettons Wood.

I.59. La BAD interviendrait directement dans le secteur agricole dans le cadre du deuxième axe de sa stratégie, en particulier par l’appui à la réhabilitation des ouvrages hydrauliques et des infrastructures de dessertes agricoles. Dans les actions en direction du secteur privé, la BAD met, en particulier, l’accent sur la formation professionnelle et le développement de la micro–finance qui pourrait appuyer les entreprises agricoles, notamment dans les domaines des services et de la transformation.

I.60. **FIDA.** Sur la base de l’Initiative PPTE et de la préparation du programme relatif à l’Initiative PPTE renforcée (PPTE II) entre le gouvernement et la communauté des donateurs, le FIDA

a accepté, en avril 2002, l’allègement de toute la dette de la Guinée–Bissau, ouvrant ainsi le chemin de la reprise des activités du FIDA dans le pays.

I.61. L’intervention du FIDA adoptera une démarche stratégique à long terme (10 ans) qui sera systématique et conforme non seulement aux objectifs du gouvernement, mais aussi à sa stratégie d’ensemble, répondre aux besoins prioritaires des plus pauvres en mettant l’accent sur le renforcement des capacités des populations pauvres rurales à pouvoir produire et sur la consolidation des institutions locales. En collaboration avec d’autres partenaires au développement, les interventions du FIDA viseront à faire passer le secteur rural d’un système de production agricole traditionnel essentiellement tourné vers l’autosubsistance à un système orienté vers le marché dans laquelle le secteur privé jouera un rôle central.

I.62. *Union européenne.* Le programme de l’Union européenne pour le cycle actuel (2002 à 2007), préparé conjointement par le gouvernement et l’Union européenne, n’identifie pas d’actions directement dans le secteur rural. Ses principales composantes sont la construction d’infrastructures, essentiellement routes et ponts (mais aucune piste rurale), pour un montant total de 40 et 17 millions d’euros pour les actions concernant la bonne gouvernance (Etat de droit). En fait, les seules actions en cours financées par l’UE directement en agriculture sont des réhabilitations de *bolanhas* (polders sur des terres de mangrove) dans les régions de Cacheu (notamment à Bula) avec les ONG IMVF et AD et dans les régions de Bafata, Cacheu (Ingoré) et Oio (Bissora) avec l’ONG LVIA.

I.63. *L’équipe des Nations Unies* (ENU ou UNC Team) a préparé en 2002, le Bilan commun du Pays (*Common Country Assessment, CCA*) et le Cadre d’intervention du Système des Nations Unies (UNDAF), ces documents définissant l’orientation politique de ses activités dans le pays. Les priorités définies dans ces documents sont: la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance (cette dernière étant considérée comme le principal préalable à des actions de développement de la Guinée–Bissau).

I.64. Le *PNUD* estime envisageable la tenue d’une table ronde, notamment en ce qui concerne le programme défini dans le DNSRP et le programme de bonne gouvernance. Le secteur agricole serait alors abordé au travers du DNSRP.

I.65. La *FAO* met en œuvre des actions qui s’inscrivent dans le prolongement des décisions du sommet mondial de l’alimentation et de l’objectif de réduire de moitié d’ici 2015 la population en situation de sous-alimentation. Sa stratégie en parfaite cohérence avec celle de la LPDA et de son plan d’action vise à la « mise en œuvre de la politique de désengagement progressif de l’Etat des secteurs productifs » au bénéfice « du secteur privé et associatif », à « une plus grande responsabilisation et participation des communautés rurales dans les actions de développement ». Le programme en cours compte sept projets TCP financés directement par la FAO pour un montant total de 1,63 million de \$EU, notamment la mise en œuvre de la loi foncière par l’élaboration des textes d’applications, et le renforcement des capacités des organisations paysannes. Parmi les projets programmés, le plus important, d’un montant de 4,57 millions de \$EU, est le Projet d’appui au Programme spécial pour la sécurité alimentaire pour lequel une contribution de 3,52 millions de \$EU de la BOAD est prévue.

I.66. *Coopération bilatérale.* La coopération portugaise, dans le secteur agricole, finance essentiellement le projet d’appui au Centre de développement horticole et fruitier de Québo pour un montant d’environ 1 million d’euros. La coopération française se concentre sur les appuis à la bonne gouvernance et quelques actions dans les secteurs de la santé et de l’éducation. La coopération brésilienne apporte son appui essentiellement par la mise en relation des organismes bissau–guinéens et des ONG avec l’agence brésilienne de recherche en agriculture et élevage (EMBRAPA), notamment sur la culture et la transformation de la noix de cajou. Elle assure également, au Brésil, des formations techniques de courte durée, en particulier dans le domaine de la riziculture et de la fruiticulture. La

République populaire de la Chine intervient dans un projet qui vise à vulgariser des techniques de production du riz de bas–fonds dans les régions de Gabu et Bafata et l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

I.67. *Autres initiatives de développement.* Les ONG nationales et étrangères qui interviennent en Guinée–Bissau, concentrent leurs projets dans les domaines de l’agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, l’organisation des producteurs ruraux, la transformation des produits agricoles et de la pêche, la valorisation des fruits, légumes et huile de palme, l’environnement, le micro–crédit, l’éducation et la santé. Les financements sont assurés principalement par l’Union européenne et par les ONG européennes et américaines.

(iv) *Principaux programmes et projets en cours et en préparation*

I.68. Les sources d’information sur les projets en cours ou en préparation sont essentiellement le Programme d’Investissements Publics triennal (PIP) 2002–2004, pour le secteur agricole. Les informations données par le PIP ne semblent pas absolument à jour, dans la mesure où apparaissent encore dans cette liste des projets qui sont arrêtés depuis 1998 et que les partenaires au développement ont manifesté clairement (notamment en 2002 lors de la préparation du plan d’action de la LPDA) qu’ils n’avaient pas l’intention de les poursuivre, même s’il reste des financements non encore utilisés.

I.69. Une liste de projets en préparation a été fournie par la DG du Plan et le Ministère de l’agriculture. Cette liste est très hétérogène dans la mesure où elle comporte aussi bien des projets pour lesquels un minimum de stabilisation politique du pays est la condition préalable de mise en œuvre, et des projets qui avaient été envisagés il y a quelques années, mais pour lesquels les partenaires concernés ne manifestent plus réellement d’intérêt (ou n’ont plus le financement correspondant). Les projets qui sont prêts à être mis en œuvre pour lesquels les partenaires semblent toujours prêts à s’engager sont ceux de l’UE, de la BAD, de la BM et du FIDA.

I.70. Plusieurs projets sont en préparation et pourraient être mis en œuvre, mais un travail sérieux de préparation reste à réaliser. Il est aussi évident que ces projets en cours ou ceux qui devraient être mis en œuvre prochainement correspondent aux objectifs du PDDAA. Cependant, le niveau très limité de leurs montants qui implique la faiblesse de leur impact indique clairement qu’ils ne peuvent provoquer un nouveau démarrage du secteur et des évolutions significatives, bien que ces projets soient bien ciblés et répondent aux situations d’urgence. Seule la mise en œuvre du PNIMT pourrait permettre un décollage des secteurs agriculture et pêche.

(v) *Principaux enseignements*

I.71. Vu la situation du pays depuis 1998, il est difficile de prétendre tirer des leçons des projets initiés ou engagés à cette date. En effet, les grands projets de développement ayant eu un impact notable sur le développement rural sont tous terminés depuis cette période et aucun, dans le secteur agricole ou dans celui des pêches, n’a été relancé à ce jour.

I.72. La situation du secteur rural s’est plutôt détériorée. D’une part, l’accueil massif des urbains en 98/99 dans leurs villages d’origine a détruit, le plus souvent, un fragile équilibre des communautés, ne serait–ce que par la consommation des quelques réserves et des semences; d’autre part, le service public souffre depuis de longues années et malgré les efforts de formation initiés depuis l’indépendance, de l’insuffisance de personnel qualifié ayant une base technique suffisante pour exécuter les projets selon les objectifs définis.



I.73. Globalement on peut dire que les projets ont eu très peu d’impact sur l’amélioration des conditions de vie des populations vivant de l’agriculture. Il y a plusieurs raisons à ces mauvaises performances, et les plus importantes sont les suivantes:

- malgré les efforts de formation initiés depuis l’indépendance, rare est encore le personnel qualifié ayant une base technique suffisante pour exécuter les projets selon leurs objectifs;
- l’insuffisance de la démarche participative dans l’exécution des projets, entraînant une faible implication des bénéficiaires qui très souvent se désintéressent de l’appropriation des résultats des projets et de la maintenance des infrastructures en particulier (surtout les infrastructures hydro-agricoles et les pistes rurales);
- le manque de coordination entre les différents intervenants dans les projets en milieu rural du fait des difficultés du gouvernement à piloter cette coordination, entraînant le gaspillage des rares ressources disponibles;
- l’insuffisance ou l’irrégularité de la disponibilité effective des fonds de contrepartie souscrits par le gouvernement;
- la situation macroéconomique difficile du pays qui a influé sur le rythme d’exécution des projets et a causé de fréquentes suspensions dans les décaissements des prêts octroyés par certains bailleurs de fonds;
- les conditions de rémunération peu satisfaisantes offertes aux cadres du secteur public;
- l’exode des cadres de qualité s’est accéléré depuis les événements de 1998–1999, notamment du fait de l’instabilité des responsables des Ministères et de la politisation des postes jusqu’au niveau de la direction des services techniques.

I.74. Ainsi, des expériences du passé, l’essentiel des contraintes à la bonne exécution des projets d’investissement porte sur les faiblesses institutionnelles. A l’avenir, les projets devraient donc être conçus d’une façon simple dans la mise en œuvre, tenir compte des faibles possibilités de contrepartie de la part de l’Etat, impliquer les bénéficiaires et intéresser le personnel d’encadrement. Les règles de décaissement et de procédures des différents bailleurs de fonds devront être respectées pour éviter les suspensions intempestives, préjudiciables à la bonne exécution des projets.

## II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

### A. Contraintes générales

II.1. *Contraintes macroéconomiques et sectorielles.* Ainsi que cela ressort des éléments d’analyse qui précèdent, la Guinée-Bissau est un pays dont le niveau de développement est très bas et où peu d’efforts ont été fait d’une manière globale pour poser les bases d’un développement à long terme. Ainsi, peuvent être cités:

- la couverture insuffisante du territoire en infrastructures de base, telles qu’un réseau routier en bon état et entretenu, un réseau de transport fluvio-maritime maintenu en état (dragage), des infrastructures portuaires de qualité et accessibles, des aéroports permettant le développement des échanges aériens, une production énergétique couvrant l’ensemble du territoire et permanente, de même que des réseaux d’eau potable et

d’assainissement en état et accessibles au plus grand nombre, un système de télécommunication performant, etc.;

- une attention insuffisante à la mise en valeur du capital humain: système d’enseignement primaire, secondaire et professionnel très fragile et ne donnant pas la possibilité à tous d’accéder à un minimum de scolarisation et de formation, ainsi qu’un système de santé insuffisant (malgré les efforts de nombreux partenaires);
- l’insuffisance de la gestion durable des ressources naturelles sur la base d’une stratégie nationale;
- un niveau bas d’intégration nationale et régionale qui ne permet pas aux différentes zones du pays de participer aux synergies qui pourraient être développées.

II.2. Du point de vue macroéconomique, les plus grandes contraintes auxquelles la Guinée–Bissau est confrontée sont liées à la récession économique que le pays connaît depuis le conflit politique et militaire des années 1998/99. Ceci a eu pour conséquence une forte décapitalisation du secteur privé et la chute de la production. De plus, la baisse du prix international de la noix de cajou, donc des revenus des agriculteurs et des recettes d’exportation, bien que prévisible et annoncée par nombre d’observateurs, n’a pas été anticipée. La décision du FMI en mai 2001 de suspendre le programme d’appui à la réduction de la pauvreté et d’appui à la croissance a conforté la diminution déjà sensible de l’aide au développement.

II.3. Pour les politiques sectorielles, les contraintes se rapportent à la capacité de formulation et de mise en œuvre de ces politiques de la part du gouvernement et à la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de l’administration publique (permettant de diminuer les dépenses de l’Etat, tout en accordant des conditions de travail et des salaires motivant pour les fonctionnaires).

II.4. *Les ressources naturelles sont insuffisamment exploitées.* La Guinée–Bissau possède d’assez bonnes ressources naturelles, mais actuellement, elles sont très peu exploitées. La raison principale est l’environnement institutionnel qui n’encourage pas le secteur privé à investir. Cependant, il semble que si les conditions étaient rassemblées, des entrepreneurs seraient intéressés. Dans le domaine minier, les réserves de phosphate (100 millions de tonnes) et de bauxite (110 millions de tonnes) sont très importantes. Le pays possède également un fort potentiel touristique.

II.5. Face à ce potentiel, pour le moment, les seuls produits ayant un impact sur l’économie nationale sont la noix de cajou et les produits de la pêche. Cependant, les revenus de ces deux classes de produits sont relativement peu importants et ont même tendance à rester stables, voire à diminuer dans les moments de crise politique.

II.6. *Les infrastructures rurales sont insuffisantes.* Une des principales limitations du développement du secteur agricole est essentiellement la faiblesse des infrastructures pour la commercialisation et l’acheminement des excédents agricoles et des produits de la pêche, en particulier, un réseau routier principal et des pistes de desserte en mauvais état du fait du manque d’entretien.

II.7. Le pays dispose d’un réseau routier total de 2 755 km, dont 2 676 km dans la partie continentale et 79 km dans les îles: 1 985 km de pistes rurales et seulement 770 km de routes goudronnées, répartis en un réseau routier national de 1 083 km, 563 km à caractère régional et 1 109 km de pistes locales. Le réseau routier dessert les principales villes du nord et de l’est. La zone sud où il existe un énorme potentiel agricole (riz et fruits) est très mal desservie par les pistes rurales

et, pendant la saison des pluies, certaines zones restent bloquées. Ceci représente la principale contrainte au développement rural et à l’augmentation de la production agricole.

II.8. La faiblesse des circuits commerciaux, le manque d’opérateurs économiques expérimentés, de moyens logistiques et de capacité financière, aussi bien que l’inexistence ou l’insuffisance notable d’infrastructures telles que marchés locaux, magasins de stockage, systèmes de communication et système de transformation et de conservation des produits agricoles, ne stimulent pas la production des excédents agricoles.

II.9. **Les contraintes de production agricole sont diverses.** La situation actuelle de la production agricole du pays est caractérisée par une série de contraintes physiques, institutionnelles, financières et techniques: (i) une baisse tendancielle de la pluviométrie; (ii) une dynamique défavorable à la production vivrière, particulièrement à la production rizicole, due à la dégradation des systèmes de culture rizicole de mangrove et à la facilité des importations de riz stimulés par le système du troc cajou contre riz; (iii) l’enclavement des zones de production et le manque de moyens de transport; (iv) les capacités institutionnelles très limitées pour la mise en œuvre des programmes; (v) l’insuffisance du niveau d’organisation des producteurs et de professionnalisation du secteur, qui limite les capacités d’entreprise et de négociation; (vi) le faible niveau de revenu en milieu rural et l’absence d’institutions spécialisées dans le domaine du crédit agricole; (vii) l’insuffisance des disponibilités financières (publiques et privées); (viii) le niveau technologique des agriculteurs rudimentaire; (ix) les difficultés d’accès aux facteurs de production (semences améliorées, matériel agricole, engrais, etc.); et (x) la faiblesse des circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

II.10. Parmi les nombreuses conséquences entraînées par cette situation, quatre méritent être soulignées: (i) l’accroissement de la dépendance économique et alimentaire envers un seul produit d’exportation, la noix de cajou; (ii) la diminution des superficies consacrées aux cultures vivrières sans augmentation de la productivité de ces cultures; (iii) la dégradation du principal système de production, le riz de mangrove; et (iv) l’aggravation du déficit vivrier.

II.11. **La mauvaise gestion de la production halieutique.** Dans le cadre d’une pêche responsable, le pays dispose d’un potentiel halieutique qui devrait lui permettre d’exploiter environ 200 000 tonnes annuellement. Les plus grandes contraintes à une meilleure exploitation et valorisation des ressources halieutiques sont dues à un environnement institutionnel défavorable et au manque d’infrastructures d’appui au secteur. En conséquence, les ressources halieutiques de Guinée-Bissau sont encore exploitées par des navires de pêches étrangers, par le biais d’un système de concession de licences de pêche effectué sans un contrôle rigoureux et sans politique de gestion durable de ces ressources. Les armateurs étrangers ne sont pas incités à intégrer leur activité de pêches dans l’économie guinéenne. Avec, de plus, l’inefficacité presque totale de surveillance maritime, les pertes annuelles se chiffrent à des dizaines ou même des centaines de millions de dollars.

II.12. En ce qui concerne les infrastructures, le port commercial à Bissau permet aux bateaux de pêche industrielle de débarquer le poisson capturé. Néanmoins, ce port a une capacité limitée, aussi bien que des contraintes d’ordre technique, ce qui rend très difficile les activités des bateaux de pêche.

II.13. **Les contraintes institutionnelles inhibent le développement.** Les principaux problèmes identifiés sont des procédures administratives lourdes, complexes, longues et coûteuses, l’absence d’un réseau bancaire, une pression fiscale très élevée (taxe marginale effective des impôts de 53% pour un étranger), un code des investissements inadapté, une législation pour l’exportation très contraignante et un système judiciaire trop dépendant de l’Etat.

II.14. Les services administratifs n’ont pas de tradition d’efficacité. Les fonctionnaires, insuffisamment et irrégulièrement rémunérés ne se sentent pas tenus de répondre rapidement et avec efficacité aux demandes du secteur privé. Le gouvernement doit relancer fermement la réforme de la fonction publique. La redistribution des rôles entre l’Etat et le secteur privé doit, pour être efficace, s’accompagner d’un effort très important dans la formation des fonctionnaires et d’une nette amélioration de leurs conditions de travail et salaires. Les activités régaliennes de l’Etat devront être renforcées, en particulier dans les secteurs de l’agriculture et de la pêche, la recherche appliquée et la diffusion des conseils techniques.

II.15. Les associations professionnelles et patronales devront être reconnues. Un appui devra leur être apporté pour qu’elles soient réellement représentatives de leur profession et que leurs responsables et personnels soient formés pour apporter les appuis nécessaires à leurs membres. Dans le secteur agricole, cet environnement institutionnel, faiblement doté en ressources financières par le budget de l’Etat, la situation s’est fortement détériorée suite au conflit politique et militaire de 98/99. La disponibilité des services de base, déjà insuffisante avant le conflit est devenue pratiquement inexistante pour les agriculteurs.

II.16. L’autre grande contrainte est la faiblesse du réseau bancaire. Actuellement, il n’existe plus qu’une banque commerciale avec un réseau limité dans les régions. Ceci a un impact fort à la fois sur les activités des opérateurs économiques et, également, sur le développement des caisses d’épargne et de crédit locales et d’unions de ces caisses.

II.17. *Le cadre juridique et réglementaire n’est pas adéquat.* Il ne garantit pas toujours les droits de propriété et la sécurité des activités économiques du fait des contraintes liées au fonctionnement de la justice, la pesanteur de l’administration, la lenteur des procédures, la bureaucratie exagérée, la mauvaise définition ou l’imprécision des règlements, et la complexité des règlements judiciaires, fiscaux et sociaux) préjudiciables au bon fonctionnement des activités des entreprises. Ainsi, à l’heure actuelle, malgré quelques améliorations, les conditions réglementaires ne sont pas réunies pour permettre le développement du secteur privé avec un minimum de chances de réussite. Il en résulte que les entrepreneurs restent le plus souvent des spéculateurs cherchant à faire rapidement fructifier leur capital à moindre risque. Le nouveau gouvernement désigné après les élections de la fin mars devra accélérer les réformes de façon à ce que la répartition encore ambiguë des rôles de l’Etat et du secteur privé soit claire et limite les conflits. Les différents codes devront être définitivement révisés et promulgués comme le Code des investissements. Le système judiciaire devra être complètement remanié de façon à ce que les juges soient indépendants du pouvoir exécutif. Le gouvernement devra également permettre l’implantation de nouvelles institutions financières et favoriser l’implantation d’agences dans les régions à proximité des producteurs.

II.18. *Les règles foncières doivent être rationalisées et modernisées.* Un des principaux obstacles au développement de l’agriculture, souvent cité, est l’absence de loi foncière en dehors du droit coutumier. Après plusieurs années de travail et de concertation nationale, une nouvelle loi foncière a été approuvée, en 1998, juste avant le conflit. Grâce à l’appui de la FAO, le processus de rédaction des décrets d’application initié en 2002 est maintenant terminé. Il reste à les adopter et à les appliquer.

## **B. Les opportunités**

II.19. Le pays dispose globalement de potentialités importantes d’amélioration de la production agricole en termes de superficie cultivée, et sous certaines conditions d’intensification des cultures, compatibles avec une gestion rationnelle des ressources naturelles.

II.20. Jusqu’à la fin des années cinquante, la Guinée-Bissau a été autosuffisante en céréales. La guerre pour l’indépendance, l’accroissement démographique, l’urbanisation et le changement des habitudes alimentaires, ont induit une augmentation rapide du déficit céréalier, alors que la production restait relativement stable. Le pays dispose d’un potentiel important en riziculture irriguée: riz de mangrove (106 000 ha dont 51 000 ha cultivés) et riz de bas-fonds (150 000 ha dont 11 000 ha cultivés). Le riz occupe la première place dans les priorités du gouvernement à moyen et à long terme, de par sa place dans l’alimentation et dans l’économie de la Guinée-Bissau. Le pays dispose d’un milieu naturel très favorable à la culture de l’anacardier, auquel s’ajoutent la qualité potentielle du matériel végétal, une main d’œuvre abondante et disponible (la presque totalité des travaux se font en saison sèche). Enfin, la composante essentielle de la production, la noix de cajou, non périssable, peut se conserver pendant plus d’un an sans altération si son séchage et son stockage ont été faits normalement.

II.21. Il est difficile d’évaluer les potentialités du pays en matière d’élevage dans la mesure où les ressources fourragères sont mal connues, ainsi que les paramètres zootechniques, faute d’enquêtes systématiques. Cependant, les pâturages sont constitués, essentiellement, par les zones sylvo-pastorales (savanes arborées et forêts claires), les chaumes (y compris celles des *bolanhas*) et les terres en jachères. Ces dernières représentent de fortes potentialités sur le plan fourrager durant la saison des pluies. Les éleveurs ont également recours aux arbres fourragers. Par ailleurs, il existe des débouchés au niveau des marchés hebdomadaires (*lumos*) dont le nombre est en augmentation, ces dernières années, et qui ont fortement contribué au développement de l’écoulement des produits de l’élevage, surtout pour les animaux à cycle de croissance court (les petits ruminants, les volailles, les porcins). Enfin, la santé animale est relativement bonne, particulièrement en ce qui concerne les grandes épizooties (peste bovine, péripneumonie contagieuse des bovidés), avec cependant quelques difficultés en ce qui concerne la fièvre aphteuse et la peste porcine.

II.22. Dans le secteur forestier, il existe un potentiel exploitable de 2 millions d’hectares de forêts. Cependant, ces ressources forestières, initialement importantes, s’épuisent en fait rapidement en raison d’une mauvaise exploitation de «type minier» (sans ou avec un faible renouvellement).

II.23. Dans le secteur de la pêche, la zone économique exclusive bissau-guinéenne renferme une biomasse brute supérieure à 1 000 000 tonnes. Dans les conditions d’une exploitation rationnelle, il est possible d’arriver à un niveau global des captures de l’ordre de 250 000 tonnes/an, soit plus du double des captures estimées durant les dernières années. La pêche est aussi l’un des principaux secteurs qui offrent des possibilités de développement rapide, de création d’emplois et de revenus pour les populations pauvres des communautés rurales et des grands centres urbains côtiers.

### III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT

#### A. Axes prioritaires d’intervention

III.1. Un des principaux défis de la Guinée-Bissau sera de retrouver la voie du développement qui avait commencé à apparaître dans les années 90, mais qui a été interrompu par le conflit politico-militaire de 98-99. Le Gouvernement de Guinée-Bissau a un rôle décisif dans ce processus pour que le pays passe d’une phase de post-conflit à un pays en plein développement. De leur côté, les opérateurs ont aussi un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement.

III.2. Pour assurer cette transition, il est nécessaire de mettre sur pied, progressivement, mais aussi, le plus rapidement possible, les institutions adaptées et introduire des méthodes, outils et mécanismes

nouveaux qui s’adaptent bien aux conditions locales. Cette stratégie aidera à minimiser les tensions entre les secteurs dits « modernes » et les secteurs dits « traditionnels », stimulant l’amélioration des activités traditionnelles selon une méthode participative qui permettra aux bénéficiaires directs de jouer un rôle décisif dans le processus de changement.

III.3. Pour cela, suivant la ligne directrice du DNSRP et le plan d’action de la LPDA, la modernisation de l’agriculture et la diversification de la production, à travers le développement de la recherche, la formation, la vulgarisation agricole, le crédit rural, les infrastructures rurales et les dispositifs de la commercialisation, les axes prioritaires d’intervention du gouvernement sont les suivants.

III.4. Au niveau du *secteur agricole*:

- la promotion à la création d’unités de transformation et conservation des produits agricoles;
- la promotion de l’autosuffisance en céréales, et plus particulièrement en riz, à travers l’aménagement hydro-agricole et la mise en valeur des mangroves et bas-fonds et l’amélioration du système de riziculture pluviale;
- la création des conditions nécessaires à une bonne circulation et distribution des produits agricoles, à travers l’amélioration des pistes rurales dans les zones de production et la dynamisation des marchés régionaux et sous-régionaux;
- la rentabilisation du sous-secteur de l’élevage, à travers l’amélioration des aspects liés à la santé animale et aspects sanitaires et d’hygiène des produits d’origine animale, à la production, transformation, conservation et commercialisation; la réalisation du recensement du cheptel, la construction de petits réservoirs d’eau pour l’abreuvement du troupeau, la dynamisation des services vétérinaires et la réhabilitation de la station de recherche dans le domaine;
- la mise en valeur, d’une façon rationnelle, des ressources forestières, à travers la réalisation d’un inventaire national de ses ressources, la révision de la Loi forestière, la réglementation de l’exportation du bois brut, la concession d’incitations aux initiatives de transformation du bois, l’élaboration et la mise en place d’un programme national de reforestation intensive en partenariat avec les ONG et les communautés rurales;
- l’élaboration et la mise en œuvre d’une Loi de la Chasse et de son règlement respectif.

III.5. Au niveau du *sous-secteur de la pêche*:

- la création des conditions pour une exploitation rationnelle du sous-secteur, en tant que source de revenus, à travers entre autres la création de flottes nationales de pêche, la réduction de la concession des licences de pêche et la réorientation du partenariat dans le sous-secteur;
- l’application de grands investissements permettant l’équipement des ports de pêche avec l’objectif de recevoir les unités de pêche opérant dans la ZEE bissau-guinéenne;
- la création d’une capacité nationale d’intervention dans toute la chaîne de l’activité, notamment la promotion d’investissements en chambres froides à terre pour recevoir, conditionner et conserver les produits de la pêche;



- l’actualisation des connaissances sur le stock de poisson et la biodiversité marine; ainsi que l’exploitation rationnelle des ressources halieutiques;
- la promotion et le développement de la pêche artisanale et de l’aquaculture, à travers l’expansion des PME de pêche, la création de centres de formation, la concession de micro-crédits avec la participation des ONG, et la conquête de marchés extérieurs.

## B. Priorités d’investissement

III.6. Les priorités de l’investissement du PNIMT de la Guinée-Bissau, doivent être, avant tout, cohérentes avec les priorités définies d’une part dans la LPDA et son Plan d’action en ce qui concerne le développement du secteur agricole et du secteur rural, et celui du secteur des pêches; et d’autre part, le DNSRP, en ce qui concerne la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire.

III.7. Ces priorités doivent tenir compte des quatre défis que le pays doit relever: la réduction de la pauvreté, l’accélération de la croissance économique, la création d’emplois et l’intégration régionale, en tenant compte des axes d’intervention du PDDAA. Il s’agit donc d’identifier les priorités d’action pour résoudre ces défis, tenant compte toujours des stratégies des partenaires au développement et des capacités du gouvernement et des opérateurs.

Priorité 1: Développement de la production vivrière

Priorité 2: Diversification des exportations et valorisation des produits agricoles

Priorité 3: Création des conditions pour l’intégration du secteur des pêches dans l’économie

Priorité 4: Développement de l’élevage à cycle court

Priorité 5: Amélioration des infrastructures rurales et de l’accès aux marchés agricoles

III.8. ***Priorité 1: Développement de la production vivrière.*** Elle correspond au pilier 1 du PDDAA. Il s’agit d’arriver à limiter fortement les importations de riz qui représentent environ 50 à 60 000 tonnes par an. De nombreuses zones ont été identifiées pour développer la riziculture irriguée. La mise en œuvre d’un programme de grande envergure dans un périmètre relativement homogène devrait permettre de faire « décoller » la production et de tester les systèmes de production les plus adaptés.

III.9. ***Priorité 2: Diversification des exportations et valorisation des produits agricoles.*** Elle correspond également aux piliers 1 et 4 du PDDAA. Elle consiste à augmenter notablement la transformation, la conservation et l’exportation des produits agricoles, essentiellement la noix de cajou, les fruits et légumes.

III.10. ***Priorité 3: Création des conditions pour l’intégration du secteur des pêches dans l’économie.*** Elle correspond aux piliers 1 et 4 du PDDAA. Comme il a été déjà indiqué, les fortes ressources halieutiques de la ZEE et des fleuves sont peu exploitées par les pêcheurs nationaux. Les bateaux étrangers qui pêchent dans les eaux guinéennes ne viennent au port de Bissau que pour obtenir des licences de pêches. Tout le poisson pêché est débarqué dans des pays tiers pour être transformé. Il s’agit donc de créer les conditions pour que la pêche bissau-guinéenne se développe et que les bateaux étrangers aient intérêt à débarquer leur pêche dans les ports bissau-guinéens où elle pourra être transformée, conservée et conditionnée.

III.11. **Priorité 4: Développement de l’élevage à cycle court.** Ce programme correspond aux piliers 3, 4 et 5 du PDDAA. La consommation de viande (7,7 kg par an) et d’œufs (3 œufs par personne et par an) est très faible et une grande partie est importée pour satisfaire la demande urbaine. Il s’agira d’augmenter notablement la production en produits de qualité, mais d’un coût inférieur à celui des produits d’importation afin de permettre l’accès à ces produits des familles modestes. D’autre part, en veillant à la qualité des productions, il serait possible d’envisager leur exportation dans les pays de la région.

III.12. **Priorité 5: Amélioration des infrastructures rurales et de l’accès aux marchés agricoles.** Elle passe par:

- l’amélioration de l’approvisionnement en eau des populations: réhabilitation de puits équipés de pompes, construction de forages et de puits modernes, construction d’adductions d’eau sommaire, aménagement de latrines, formation de comités d’usagers de points d’eau, mise en place d’un système d’entretien des infrastructures; mesures de protection de l’environnement;
- l’approvisionnement en eau du bétail: études et réhabilitation/construction de petits barrages, aménagement de mares, création et renforcement de comités d’éleveurs responsables de la gestion des infrastructures, mesures de protection de l’environnement;
- le développement du réseau de pistes rurales: réhabilitation de pistes régionales de desserte et de pistes locales; mise en place d’un système d’entretien; appui et formation de l’opérateur retenu pour la mise en place du projet;
- l’amélioration des marchés agricoles: construction d’infrastructures de stockage, appui à la transformation des produits agricoles, renforcement des associations de producteurs, développement de systèmes d’information des marchés, assainissement des zones de marché.

III.13. A chacune de ces priorités s’attachent:

- **L’activation de la recherche/développement et la promotion/vulgarisation des technologies appropriées.** L’activation de la recherche pour le développement et de la promotion/vulgarisation des technologies adaptées aux systèmes intégrés de production des différentes zones agro-écologiques (ZAE), cible l’amélioration de la productivité de l’agriculture et de la pêche par la promotion des services d’appui techniques intégrés. Les techniques adaptées d’intensification, de diversification et valorisation des produits agricoles et de la pêche, stimuleront le développement des capacités physiques (Pilier PDDAA 1), humaines et sociales et techniques (Pilier PDDAA 4) des producteurs. Le plan d’action pour la recherche-développement ciblera notamment des améliorations de productivité agricole par l’utilisation/gestion durable et la conservation des ressources naturelles disponibles, le développement de variétés/races à haut potentiel de production durable et la production de matériel reproducteur végétal/animal amélioré, et la production et gestion agricole participative adaptée aux potentialités des ZAE.
- **La formation à tous les niveaux.** Les services d’appui socioéconomiques représentés par les secteurs privé, associatif et public en amont et en aval de la production, doivent disposer des capacités/ressources: humaines (professionnalisation), sociales (organisations paysannes et leurs fédérations), économiques et financières (crédit, capacités de gestion, organisation de la transformation et de la commercialisation, etc.). Les axes prioritaires sont:



- *la formation/capacitation* des producteurs, transformateurs, commerçants et des services d’appui (publics, privés et associatifs) pour leur professionnalisation;
- *le renforcement des OP à la base et de leurs fédérations* pour devenir un partenaire représentatif à part entière du développement rural au niveau local, régional et national.

### C. Critères de sélection des projets

III.14. Des critères de sélection des projets ont guidé les quatre groupes de travail retenus lors de l’atelier de validation, c’est ainsi que chaque groupe de travail représentait un programme/projet et le cinquième projet a été intégré au sein des quatre autres.

III.15. A la base, les projets considérés comme éligibles au titre du PNIMT sont ceux qui obligatoirement: (i) s’inscrivent dans les axes stratégiques et domaines prioritaires retenus ci-dessus; (ii) participent directement à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l’amélioration des conditions-cadres pour l’exercice des activités productives agricoles; et (iii) prennent en compte la spécificité régionale en respectant la vocation socioéconomique des différentes régions. Enfin, les propositions de projets ont été analysées durant l’atelier pour s’assurer qu’ils répondent de façon préliminaire aux critères de sélection spécifiques ci-après:

- **Faisabilité technique et viabilité.** Ce critère est particulièrement déterminant, car il s’agit de vérifier le bien-fondé technique du projet et sa viabilité en termes d’utilisation des ressources. L’existence de projets antérieurs ou conduits dans des régions similaires et ayant prouvé leur viabilité technique peut fournir des indications utiles dans ce sens. Ce critère couvre également les effets attendus sur l’environnement.
- **Faisabilité financière et économique.** Au stade de l’identification de projet, il est difficile d’avoir une idée très précise sur sa viabilité économique et financière, mais il est nécessaire d’avoir assez d’éléments justifiant de poursuivre la préparation du projet. Des budgets de culture indicatifs permettent de voir si l’introduction de techniques particulières est financièrement viable dans le contexte de prix et de marchés actuels.
- **Capacités d’absorption.** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l’approche et la technologie proposée. Là encore, les expériences antérieures ou similaires ont permis de se faire une opinion.
- **Synergie avec les autres projets.** Au cours des discussions de l’atelier, une attention particulière a été portée à ce que les projets identifiés ne fassent pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés et aussi à la nécessité de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d’autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l’amélioration durable des conditions des populations rurales.

III.16. Au-delà des critères de viabilité technique, financière et économique, pour vérifier le bien-fondé technique de chaque projet, le critère essentiel pour choisir des projets éligibles au PNIMT de Guinée-Bissau est la concordance avec la stratégie du gouvernement telle qu’elle est exprimée dans le DNSRP pour faire face aux principaux problèmes auxquels le pays est confrontés. Ces projets doivent contribuer à la réduction de la pauvreté, permettre d’accélérer la croissance du pays, pouvoir créer un nombre important d’emplois et permettre l’intégration et l’accès au marché régional. Tous les projets sélectionnés contribuent à satisfaire au moins plusieurs de ces objectifs.

III.17. En ce qui concerne les autres critères, ont été pris en compte la capacité d’absorption et la synergie avec d’autres programmes ou investissements. En effet, l’expérience a montré qu’il faut prévoir des investissements pour lesquels la capacité et la simplicité de mise en œuvre sont prouvées. La possibilité d’avoir des synergies ou des liaisons avec d’autres programmes, investissements ou secteurs a été privilégiée pour majorer l’impact sur le plan économique.

III.18. En termes d’impact à court terme, les critères portent sur l’intégration du secteur de la pêche dans l’économie du pays et en conséquence, sur l’augmentation des recettes qui proviennent du secteur et la création d’emplois; le remplacement des importations par le riz local donc une épargne en termes de devises; la réduction de la dépendance envers un seul produit d’exportation (la noix de cajou); la diversification des exportations avec les fruits et légumes et l’augmentation de leur valeur ajoutée.

#### D. Identification préliminaire de projets

III.19. Les cinq projets identifiés correspondent à la mise en œuvre des cinq priorités d’investissement présentées ci-dessus (para. III.8 à III.12). Cependant, certains programmes/projets comprennent des composantes qui correspondent à plusieurs priorités. Après discussions lors de l’atelier de validation et les conclusions des groupes de travail, trois projets considérés prioritaires ont fait l’objet d’un travail approfondi d’identification. Les profils détaillés de ces projets sont présentés dans les volumes II à IV et sont résumés ci-dessous.

III.20. ***Projet 1: Aménagement hydro-agricole dans la vallée du fleuve Géba.*** Ce projet prévoit l’aménagement de 10 000 ha au long du Rio Géba et concernera environ 20 000 exploitations de petits agriculteurs et devrait permettre la production d’environ 40 000 tonnes de riz par an contribuant ainsi à la réduction de 67% du déficit alimentaire national et des importations. Cet aménagement devrait également profiter à quelques périmètres rizicoles de *ponteiros* qui sont actuellement à l’abandon par manque d’accès à l’eau pour irriguer.

III.21. La vallée du fleuve Géba dispose d’environ 24 000 ha de terres de bonne qualité et aptes à la production de riz. Les retenues d’eau en amont de la frontière limitent la quantité d’eau disponible ce qui ne permet d’envisager que l’irrigation d’environ 10 000 ha. L’aménagement du bassin du fleuve Géba ainsi que des petites vallées intérieures sera accompagné par l’intensification du système de production de riz irrigué et des cultures maraîchères, le dragage ponctuel du fleuve, l’approvisionnement des semences améliorées et intrants, le développement de conseils techniques avec le relais des organisations de producteurs, le soutien à la recherche agricole appliquée, l’appui à la transformation (décorticage) et le développement d’activités de micro-finance. Le dragage ponctuel du Rio est nécessaire pour disposer de prises d’eau suffisantes. La disponibilité de ressources fourragères, notamment en saison sèche, permet d’envisager une composante élevage familial dans ce projet.

III.22. Dans la mesure où 14 000 ha de terres aptes à la riziculture seraient encore disponibles, il serait envisageable, à long terme, d’envisager un transfert des ressources hydriques du Rio Corubal qui traverse des terres de moins bonne qualité. Cependant, les risques d’impact important sur l’environnement imposent de réaliser une étude d’impact approfondie avant d’envisager ce transfert. Une des composantes du projet consisterait à établir les termes de référence d’une telle étude.

III.23. De même, du fait de la baisse du débit du fleuve, les remontées d’eau salée à marée haute remontent de plus en plus haut. Les termes de référence de l’étude d’un barrage anti-sel à l’embouchure du Rio pourraient être prévues dans ce projet pour permettre la récupération de terres

qui sont actuellement à l’abandon. Cependant, un tel barrage limiterait les possibilités d’utilisation du fleuve pour le transport fluvial.

III.24. **Projet 2: Amélioration des conditions de gestion et exploitation des ressources halieutiques en Guinée-Bissau.** Ce projet viserait entre autres, les équipements destinés à l’accroissement de la valeur ajoutée des produits halieutiques. Un projet consisterait à implanter un complexe de pêche artisanale à Bandim et un second de pêche industrielle à Bolola, sur une superficie totale de 100 ha. Quelques installations sont déjà implantées pour la pêche artisanale à Bandim. Il s’agira de les renforcer par des bâtiments pour l’administration du port, un mur de protection, des magasins de vente de matériels de pêche, des chantiers pour la réparation des moteurs hors-bord et des pirogues, des dépôts de carburant et des hangars pour la réparation des filets de pêche. A Bolola, il s’agira de construire ex nihilo un ensemble d’installations pour la pêche industrielle: un port d’accostage, un ensemble frigorifique, un centre de transformation du poisson, un centre de recherche sur la pêche (trois laboratoires: contrôle de la qualité du poisson, océanographie et biologie marine), un centre de surveillance et de suivi des pêches, la réhabilitation et la construction de voies d’accès, l’alimentation en eau potable et en électricité, des dépôts de carburant, etc.

III.25. Le projet doit permettre aussi d’améliorer les conditions de sécurité maritime (relevé hydrographique et actualisation des cartes nautiques), l’enlèvement des bateaux épaves sous l’eau, le dragage du port commercial de Bissau, l’installation de phares et équipements d’appui à la navigation fluviale et maritime et l’installation d’équipements pour le sauvetage en mer.

III.26. La BAD a déjà financé un projet en cours d’exécution (d’environ 17 millions de \$EU) pour le développement de la pêche artisanale et a signé un engagement d’environ 9,3 millions de \$EU (5,99 millions d’UC) pour le projet d’appui au secteur de la pêche. Le projet proposé s’appuiera sur les résultats obtenus dans ces projets et amplifiera les actions réalisées.

III.27. **Projet 3. Unités de transformation, conservation et emballage de noix de cajou, fruits et légumes.** Ce projet a comme objectif le décorticage pour l’exportation de 40 000 tonnes de noix de cajou, ce qui représente environ la moitié des exportations annuelles, ainsi que la transformation et la conservation de fruits et légumes, également pour l’exportation.

III.28. Les principales composantes de ce projet sont la création d’unités semi-industrielles de transformation de noix de cajou, le financement d’unités de transformation, conservation et stockage pour les fruits et légumes, la création d’une unité de production d’emballages et la formation technique et en gestion des entreprises, ainsi que le développement d’activités de conseil, le renforcement du système financier (nécessité de prêts). Il sera sans doute nécessaire pour les fruits et légumes de mener quelques études de marché pour définir les productions les plus porteuses pour l’exportation. De telles études sont programmées par le PRDSP.

III.29. Le projet s’appuiera sur les expériences acquises en ce domaine par des entreprises en activité (FUNDEI, Enterprise Works et Agri-Bissau). En particulier, il sera amené à renforcer le Centre de promotion de la noix de cajou en cours de création par FUNDEI. L’extension du projet aux fruits et légumes devrait permettre de limiter la dépendance du pays par rapport au seul produit d’exportation actuel, la noix de cajou. Pour celle-ci, le développement de la transformation permettra de gagner fortement en valeur ajoutée, surtout si le label actuel (non officiel) de production biologique peut être maintenu et renforcé.

## IV. BESOINS EN FINANCEMENT

### A. Coût global des projets inscrits au PNIMT

IV.1. A ce niveau d’identification, il est difficile sans évaluation plus approfondie d’estimer très précisément les montants des projets proposés. Les montants ci–après sont des ordres de grandeur. Les équipes de consultants qui préparent les fiches de projet devront affiner ces valeurs.

IV.2. En première estimation, les montants des projets identifiés sont:

- *Projet d’aménagement hydro–agricole dans la vallée du fleuve Géba:* environ 10,7 milliards de FCFA (20,0 millions de \$EU);
- *Projet d’amélioration des conditions de gestion et exploitation des ressources halieutiques en Guinée–Bissau:* environ 14,3 milliards de FCFA (26,7 millions \$EU);
- *Projet d’unités de transformation, conservation et emballage de noix de cajou, fruits et légumes:* environ 8,0 milliards de FCFA (15,0 millions de \$EU).

IV.3. Au total, les coûts des trois premiers projets susceptibles d’être inscrits dans le PNIMT, s’élèvent à environ 33,0 milliards de FCFA (environ 61,7 millions de \$EU), soit une moyenne annuelle de besoin de financement de 8,3 milliards de FCFA (équivalent à 15,4 millions de \$EU) sur 4 années (2005 à 2008). Ce niveau d’investissements est très important par rapport à la situation passée et actuelle (variant de 2 à 5 milliards de FCFA selon les années). Ils devraient avoir un impact très important sur le développement économique du secteur agricole et de la pêche et sur le reste de l’économie du pays. Ils devraient permettre, par la création de revenus durables qu’ils impliquent, de réduire fortement le degré de pauvreté du pays.

### B. Sources de financement accessibles

IV.4. *Les ressources de l’Etat.* Les seules ressources financières significatives actuellement accessibles à l’Etat de Guinée–Bissau portent sur les licences de pêche et les exportations de la noix de cajou. En 2000/2001, les négociations n’avaient pas été achevées avec les bailleurs de fonds pour permettre au pays de bénéficier de l’Initiative PPTE (IPPTE).

IV.5. Les montants des licences de pêche varient au cours des dernières années. Elles ont rapporté au budget de l’Etat des recettes de 8 à 9 milliards de FCFA par an durant les deux dernières années. Elles pourraient rapporter beaucoup plus si les négociations sur les concessions de droit de pêche (licences) étaient conduites avec une plus grande transparence, la surveillance maritime renforcée, et le paiement effectif des licences de pêche ainsi que le recouvrement financier des pêches illicites et le débarquement des produits de pêche industrielle sur le marché local.

IV.6. Les recettes fiscales annuelles tirées des exportations de la noix de cajou ont été de l’ordre de 4,3 milliards de FCFA/an durant les deux dernières années. Elles aussi, auraient dû atteindre un montant beaucoup plus élevé, si les produits étaient davantage valorisés et intégralement déclarés à l’exportation.

IV.7. *Le pays est éligible à l’IPPTE.* Cependant, du fait des troubles politiques et de l’instabilité gouvernementale durant les trois dernières années, seules la BM et la BAD ont annoncé leurs engagements. Pour plusieurs autres bailleurs importants et en particulier ceux du Club de Paris, les négociations n’ont pas abouti à des engagements fermes. Selon les études prévisionnelles faites par le

FMI en 2000, les ressources IPPTE, une fois un accord signé, devaient atteindre 30 millions de \$EU (environ 16 milliards de FCFA) par an entre 2001 et 2004 et 32 millions de \$EU durant les 10 années suivantes, équivalent en moyenne à 17,2 milliards de FCFA.

IV.8. Cumulés, les droits de pêche, les recettes d’exportation de la noix de cajou et les recettes IPPTE, pourraient rapporter environ 30 milliards de FCFA (équivalent à environ 56 millions de \$EU) par an. On notera la part décisive des recettes IPPTE (plus de 40%) dont la mise à disposition est strictement liée au rétablissement des institutions démocratiques et à l’Etat de droit exigés par les bailleurs de fonds. Les événements en cours, notamment le libre exercice des partis politiques, l’élection d’une nouvelle assemblée nationale issue des urnes, et la formation d’un gouvernement, devraient autoriser la mise en vigueur de l’IPPTE sur laquelle toute la communauté des bailleurs de fonds et les institutions internationales d’assistance technique avaient donné leur accord de principe depuis 2000.

IV.9. **Programme d’investissement prioritaire (PIP 2002 à 2004).** L’analyse de la structure du PIP par grandes masses, en % du concours total des bailleurs et de l’Etat, révèle que le secteur agricole (y compris les pêches et les ressources naturelles) est le second grand bénéficiaire du concours financier des bailleurs de fonds et de l’Etat, même si les montants inscrits enregistrent des fluctuations très grandes d’une année à l’autre, et la disponibilité des fonds n’est pas toujours avérée. Le tableau ci-dessous fournit le volume du PIP, par sous-secteur et source de financement du développement rural pour la période 2002–2004. Le PIP complet peut être consulté dans les tableaux de l’Annexe 3. Le montant total du PIP pour l’agriculture et le développement rural, pour les trois années (2002–2004) s’élève à environ 21,4 milliards de FCFA (équivalent à environ 40 millions de \$EU).

Montants et origines des financements du PIP pour le secteur rural									
(montants en milliards de FCFA)	2002			2003			2004		
	Bailleurs	Etat	Total	Bailleurs	Etat	Total	Bailleurs	Etat	Total
Développement rural	0,50	–	0,50	6,50	0,20	6,70	7,70	0,14	7,80
Pêches	–	–	–	1,70	–	1,70	1,80	–	1,80
Ressources naturelles/Environnement	0,90	0,02	0,92	0,20	–	0,20	0,20	–	0,20
Développement régional	1,50	0,04	1,54	–	–	–	–	–	–
<b>Total secteur rural</b>	<b>2,90</b>	<b>0,06</b>	<b>2,96</b>	<b>8,40</b>	<b>0,20</b>	<b>8,60</b>	<b>9,70</b>	<b>0,14</b>	<b>9,80</b>
Total PIP	21,20	1,60	22,8	48,60	0,70	49,30	39,10	0,29	39,40
<i>Secteur rural/PIP</i>	<i>13,7%</i>	<i>3,4%</i>	<i>13,0%</i>	<i>17,3%</i>	<i>28,6%</i>	<i>17,4%</i>	<i>24,8%</i>	<i>48,3%</i>	<i>24,8%</i>

IV.10. Théoriquement, suivant les indications ci-dessus, la part du développement rural (dont la pêche et les autres ressources naturelles) dans le PIP 2002–2004, devait, en moyenne, être respectivement de 13, 17 et 24%, des investissements planifiés. La contribution extérieure devait représenter en moyenne 98% par an contre 2% à l’Etat. Du fait du blocage politique et économique du pays, il est probable que le PIP 2002–2004, dont l’exécution a été quasi nulle, soit reconduit dans ses grands investissements pour la période 2005–2007. Il recoupera le PNIMT sur plusieurs projets et programmes.

IV.11. **Possibilités d’affectation des recettes de l’Etat au développement rural.** Si on table sur des hypothèses d’affectation des possibles recettes internes citées dans les paragraphes IV.4 à IV.8, la part des recettes allouée au développement rural (agriculture, élevage et pêche) varierait comme suit:

Ressources financières internes (fonds propres)	
Ressources annuelles totales: 30 milliards de FCFA: Hypothèses d’affectation	Montant total disponible pour le secteur rural
10%: hypothèse basse	3 milliards de FCFA
15%: hypothèse moyenne	4,5 milliards de FCFA

IV.12. Les ressources totales annuellement affectables au secteur rural y compris la pêche, s’élèveraient donc entre 3 milliards de FCFA/an selon l’hypothèse de l’affectation de 10% des recettes au secteur rural, et de 4,5 milliards de FCFA/an selon le taux d’affectation de 15%. Alors que sur les deux dernières années (2003–2004) moins de 700 millions de FCFA ont été annuellement alloués au secteur agricole et halieutique, et encore il s’agit essentiellement de budget de fonctionnement des ministères en charge de l’agriculture et du développement rural.

IV.13. **Besoins de financement à combler.** Certaines composantes des programmes retenues dans le PNIMT sont déjà inscrites partiellement dans le PIP 2002–2004 du secteur rural, dans lequel elles représentent 24 millions de \$EU ou environ 13 milliards de FCFA. Le coût du PNIMT dont il faut rechercher le financement est de 23,3 milliards de FCFA (43,3 millions de \$EU) qui sur 5 ans (2004 à 2008), représente 4,6 milliards de FCFA (environ 8,7 millions de \$EU) par an. De ce montant environ 2,8 milliards de FCFA sont attendus du gouvernement. En principe, en consacrant progressivement jusqu’à 10% de son budget annuel à tous les secteurs du développement rural (agriculture, forêt, élevage et pêche), soit 3,4 milliards de FCFA/an, la contribution nationale au financement du PNIMT serait couverte par les recettes internes identifiées ci-dessus.

IV.14. **Contribution de l’Etat de Guinée-Bissau sur son budget.** Le tableau ci-après permet d’apprécier l’effort que le gouvernement devrait progressivement consentir de 2004 à 2008 pour parvenir à une affectation de 10% de son budget à la réalisation du PNIMT.

Guinée-Bissau: Déficit du financement national de l’agriculture (*)					
(montants en millions de FCFA)	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Objectif de financement par l’Etat (**)	1 154	1 470	2 140	2 889	3 403
Projection de financement disponible (***)	784	807	850	901	964
<b>Gap</b>	<b>370</b>	<b>663</b>	<b>1 290</b>	<b>1 908</b>	<b>2 439</b>
Total Budget national	28 850	29 400	30 576	32 105	34 031
<i>Objectif en % du budget total</i>	<i>4,0</i>	<i>5,0</i>	<i>7,0</i>	<i>9,0</i>	<i>10,0</i>
<i>Projection en % du budget total</i>	<i>1,3</i>	<i>2,2</i>	<i>4,2</i>	<i>5,9</i>	<i>7,1</i>

(\*) Selon le PDDAA. (\*\*) 10% du budget national.  
 (\*\*\*) Basé sur les budgets du MADR 2003/2004, projetés sur 2005 à 2008 avec un accroissement annuel de 15–20%.

### C. Conditions de réussite du PNIMT

IV.15. Le PNIMT a pour objectif majeur d’accélérer la croissance du secteur agricole et de la pêche, grâce à une augmentation des flux de capitaux dirigés vers le secteur mais aussi par le biais d’une plus grande efficacité des investissements en termes de croissance et de réduction de la pauvreté. Or les différentes contraintes évoquées dans le chapitre précédent doivent être progressivement levées pour augmenter les chances de réussite.



IV.16. Ainsi, les principales conditions qui apparaissent nécessaires pour lever ces contraintes du domaine institutionnel sont, entre autres:

- La restructuration des organes majeurs du MADR: la réflexion est déjà engagée au Ministère, pour adapter les structures de décision, d’appui, de suivi et de contrôle à leurs nouvelles fonctions dans la gestion du développement intégré et décentralisé. Il s’agirait surtout de simplifier les organigrammes et d’introduire le travail d’équipe par programmes multidisciplinaires, une « culture de la performance et de réponse à la demande » de manière à mieux définir les responsabilités, s’adapter à la politique de décentralisation et à l’évolution des municipes.
- Le renforcement et l’adaptation des ressources humaines: la situation est critique et il est urgent de relancer le recrutement et d’adapter les profils de formation aux besoins de la nouvelle structure. Il s’agirait principalement d’accroître les capacités et le professionnalisme dans certains domaines clés tels que la gestion de l’information et la communication, le conseil agricole et rural, les aspects socio-économiques et la gestion de filières, le suivi-évaluation, etc.
- L’accélération de la mise en œuvre des réformes transversales touchant notamment la sécurité foncière (plan foncier rural) et la promotion du crédit à moyen terme, domaines dans lesquels la situation actuelle constitue un blocage du développement agricole à moyen et long termes.
- La coordination améliorée des appuis extérieurs de manière à éviter des doubles emplois et à assurer davantage de synergie entre les divers financements; la mise en œuvre du PNIMT pourrait être l’occasion de formaliser une « conférence multibailleurs » facilitée par la promotion de l’approche programme, permettant une meilleure gestion des ressources et une meilleure définition des responsabilités.
- Le défi du NEPAD est, entre autres, de dynamiser l’implication du secteur privé et associatif dans l’augmentation des flux financiers et économiques orientés vers le secteur rural. Cet objectif implique: (i) des garanties pour le secteur privé local et étranger (application stricte du code des investissements, ...), et (ii) des facilités pour la formation et l’octroi de crédit d’équipement pour le secteur privé national, etc.
- Le dimensionnement des projets d’infrastructures sur la capacité d’appropriation et de maintenance des organisations locales.

## V. SUIVI ET ÉVALUATION

### A. Mécanismes et indicateurs de suivi et évaluation

V.1. Pour le suivi et évaluation du PNIMT et pour éviter la création de nouvelles structures, le système prévu par la LPDA sera retenu. Pour la mise en œuvre des recommandations de la LPDA, un Comité de pilotage assurera la concertation en ce qui concerne la politique agricole et le développement rural. De plus, au niveau du Projet de réhabilitation et développement du secteur privé, la création d’une Commission nationale pour l’amélioration de l’environnement des affaires et des investissements est prévue qui pourra fonctionner en tant que mécanisme de suivi et évaluation du PNIMT. Il est important que cette structure assure la cohérence entre les différents aspects sous-

sectoriels, sectoriels et nationaux qui ont un impact sur le secteur rural et qu’elle facilite la coordination des appuis au développement.

V.2. Pour le suivi de l’exécution du PNIMT, étant donné son aspect technique, l’option sera sa professionnalisation par la création d’une Unité technique de suivi, avec un nombre réduit de techniciens qualifiés qui puisse assurer l’encadrement du PNIMT dans la stratégie de développement du pays. Cette structure dépendra organiquement du Ministère de l’agriculture et du développement rural et du Ministère de la pêche, et sera renforcé par des techniciens des Finances, de la Coopération internationale et du Plan.

V.3. En ce qui concerne les indicateurs clés de suivi, ils doivent permettre d’assurer que l’exécution du PNIMT est en parfaite cohérence avec le DNSRP (DENARP), la LPDA et le PDDAA. Les indicateurs devront être élaborés au fur et mesure que les projets seront identifiés de façon plus claire et adoptés par le comité de suivi.

## **B. Responsabilités institutionnelles et procédures**

V.4. La responsabilité institutionnelle pour la mise en œuvre des projets identifiés et retenus doit être de la compétence du département d’état responsable du domaine de ce Projet, sous la coordination de l’Unité technique de suivi du PNIMT.

V.5. Les procédures de suivi devront être définies plus précisément lors de la mise en place de la structure qui en sera chargée. Elles doivent permettre la collecte des données et informations sur le déroulement du processus en fonction des objectifs initiaux. Le travail de l’Unité technique de suivi sera de veiller à ce que les objectifs définis et les résultats prévus soient en voie de réalisation. L’Unité produira des rapports trimestriels sur les travaux et sur les observations ou mesures correctives qui doivent être prises. Les rapports ne doivent pas être seulement descriptifs, mais doivent aussi faire une analyse rigoureuse des mesures d’impact sur la croissance, la redistribution du rendement et la réduction de la pauvreté.

V.6. Il est difficile actuellement d’indiquer ou de quantifier les ressources nécessaires. Pour l’Unité technique de suivi, il suffira de quelques bureaux équipés, de matériel informatique et d’un lieu de réunion, ainsi que des moyens de déplacement. Des frais de mission sont également à prévoir. Le montant total nécessaire ne pourra être défini avec précision que lorsque le PNIMT sera approuvé. Un montant d’environ 1% du montant total du programme semble un ordre de grandeur acceptable.



## ANNEXES

- Annexe 1: Evolution des dépenses de fonctionnement consacrées au Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage et au Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**
- Annexe 2: Evolution des dépenses d’investissement du Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage et du Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**
- Annexe 3: Programme triennal d’investissement public 2002–2004**
- Annexe 4: Répartition de l’aide extérieure (hors assistance technique) par partenaires au développement et par secteur en 2002**
- Annexe 5: Résumé du compte–rendu de l’atelier national de validation du PNIMT**
- Annexe 6: Liste des références**



**Annexe 1: Evolution des dépenses de fonctionnement consacrées  
au Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage  
et au Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**

Années	1997	1998	1999*	2000	2001	2002
<b>MAFCE (Agriculture, forêts et élevage)</b>						
Montant en millions de FCFA	400,0	545,2		649,9	662,6	680,3
<i>En % du budget de l’Etat</i>	2,8%	3,2%		2,2%	2,4%	2,3%
<b>MP (Pêches)</b>						
Montant en millions de FCFA	107,7	117,2		791,5	655,4	493,4
<i>En % du budget de l’Etat</i>	0,7%	0,7%		2,7%	2,3%	1,7%
<b>Ensemble des deux ministères</b>						
Montant en millions de FCFA	507,7	662,4	1 033,0	1 141,4	1 318,0	1 173,7
<i>En % du budget de l’Etat</i>	3,5%	3,9%	4,7%	4,9%	4,7%	4,0%
<b>Budget de l’Etat (millions de FCFA)</b>	<b>14 500</b>	<b>17 000</b>	<b>22 000</b>	<b>29 400</b>	<b>27 850</b>	<b>28 850</b>
En 1999, un seul Ministère était en charge de l’Agriculture et des Pêches.						
Source: Ministère de l’économie et des finances: Budget général de l’Etat.						



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Guinée-Bissau: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)**

**Annexe 2: Evolution des dépenses d’investissement du Ministère de l’agriculture, des forêts, de la chasse et de l’élevage  
et du Ministère des pêches pour les différentes lois de finances**

Année	1997				1998				1999*				2000				2001				2002				2003			
	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total
<b>MAFCE (Agriculture, forêts et élevage)</b>																												
Montant (millions de FCFA)	5 690	0	32	5 722	1 561	0	430	1 991	1 451	0	194	1 645	418	0	195	613	1 715	0	168	1 883	537	0	0	537	1 242	0	0	1 242
<b>MP (Pêches)</b>																												
Montant (millions de FCFA)	1 856	2 275	29	4 160	292	303	258	853	335	231	131	697	32	0	0	32	0	270	10	280	0	0	0	0	430	1 241	0	1 671
<b>Sources:</b> Ministère de l’Economie et des Finances. Budget Général de l’Etat, Programme d’investissement public de 1997 à 2001. Direction Générale du Plan, PIP triennal pour la période 2002–2004.																												



**Annexe 3: Programme triennal d’investissement public 2002–2004**

Tableau 1: Répartition par secteur en millions de FCFA tous projets

Secteur	Nombre	2002				2003				2004			
		Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total
Développement rural	48	537,3	0,0	0,0	537,3	7 292,4	3 822,7	156,3	11 271,4	8 109,0	4 358,4	136,3	12 603,7
Pêches	5	0,0	0,0	0,0	0,0	429,7	1 241,5	0,0	1 671,2	506,6	1 254,8	0,0	1 761,4
Mines	4	0,0	0,0	0,0	0,0	675,9	0,0	188,3	864,2	450,6	0,0	142,6	593,2
Ressources naturelles et environnement	16	883,7	0,0	20,8	904,5	2 670,8	0,0	0,0	2 670,8	3 045,1	0,0	0,0	3 045,1
Industrie	7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	235,1	235,1	0,0	0,0	164,4	164,4
Energie	6	0,0	1 125,0	316,3	1 441,3	156,7	1 430,6	0,0	1 587,3	125,0	2 298,3	0,0	2 423,3
Génie civil dont les routes	26	6 983,7	1 000,0	393,9	8 377,6	36 052,0	8 249,4	335,7	44 637,1	25 614,4	8 830,2	0,00	34 444,6
Transports et télécommunications	13	93,8	0,0	20,0	113,8	2 750,5	0,0	107,5	2 858,0	1 698,8	0,0	87,0	1 785,8
Tourisme	7	60,0	0,0	0,0	60,0	7,6	0,0	33,0	40,6	5,7	0,0	23,0	28,7
Santé	16	1 104,3	650,0	100,0	1 854,3	1 597,9	0,0	0,0	1 597,9	1 513,6	0,0	0,0	1 513,6
Education/Culture	28	579,0	1 500,0	102,0	2 181,0	981,7	393,6	0,0	1 375,3	750,0	492,0	0,0	1 242,0
Action sociale	14	237,9	0,0	10,0	247,9	1 269,2	295,2	0,0	1 564,4	1 689,6	498,5	0,0	2 188,1
Gestion de l’économie	27	3 203,8	2 028,7	129,4	5 361,9	2 137,5	3 855,2	65,5	6 058,2	1 105,9	3 767,5	50,0	4 923,4
Développement régional	4	1 495,9	0,0	35,0	1 530,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Information et communication	8	128,3	0,0	18,0	146,3	1 327,5	0,0	234,8	1 562,3	1 230,2	0,0	215,0	1 445,2
Divers	1	0,0	0,0	600,0	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>15 307,7</b>	<b>6 303,7</b>	<b>1 745,4</b>	<b>23 356,8</b>	<b>57 349,4</b>	<b>19 288,2</b>	<b>1 356,2</b>	<b>77 993,8</b>	<b>45 844,5</b>	<b>21 499,7</b>	<b>818,3</b>	<b>68 162,5</b>

Sources: Direction Générale du Plan, PIP triennal pour la période 2002–2004.



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Guinée-Bissau**: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

**Tableau 2: Répartition par secteur en pourcentage tous projets**

Année	2002				2003				2004			
	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total	Don	Prêt	Etat	Total
Secteur												
Développement rural	2	0	0	2	9	5	0	14	12	6	0	18
Pêches	0	0	0	0	1	2	0	2	1	2	0	3
Mines	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1
Ressources naturelles et environnement	4	0	0	4	3	0	0	3	4	0	0	4
Industrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie	0	5	1	6	0	2	0	2	0	3	0	4
Génie civil dont routes	30	4	2	36	46	11	0	57	38	13	0	51
Transports et télécommunications	0	0	0	0	4	0	0	4	2	0	0	3
Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Santé	5	3	0	8	2	0	0	2	2	0	0	2
Education/Culture	2	6	0	9	1	1	0	2	1	1	0	2
Action sociale	1	0	0	1	2	0	0	2	2	1	0	3
Gestion de l'économie	14	9	1	23	3	5	0	8	2	6	0	7
Développement régional	6	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Information et communication	1	0	0	1	2	0	0	2	2	0	0	2
Divers	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>66%</b>	<b>27%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>	<b>74%</b>	<b>25%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>	<b>67%</b>	<b>32%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

Sources: Direction Générale du Plan, PIP triennal pour la période 2002-2004.

**Annexe 4: Répartition de l’aide extérieure (hors assistance technique) par partenaires au développement et par secteur en 2002  
(35 projets actifs et aidés en 2002 selon le PIP triennal)**

Source de l'aide	Nombre projets	Montant (millions FCFA)			Secteurs														
		Don	Prêt	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<i>Partenaires multilatéraux</i>																			
Banque mondiale	3	1 104,3	3 652,1	4 756,4										1	1		1		
Système Nations Unies	10	1 459,4		1 459,4	1										4	3	1	1	
Union européenne	6	1 399,5		1 399,5	2						1						3		
BAD	3	477,5	526,6	1 004,1	1												2		
UEMOA	1	682,9		682,9														1	
Divers: COI, ACBF	2	352,5		352,5										1			1		
<b>Total multilatéraux</b>	<b>25</b>	<b>5 476,1</b>	<b>4 178,7</b>	<b>9 654,8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<i>Partenaires bilatéraux</i>																			
Suède (PNUD)	1	1 250,0		1 250,0													1		
Rép. Pop. de Chine	2	140,0		140,0	1								1						
Portugal	3	130,4		130,4								2							
Allemagne	1	63,0		63,0														1	
Cuba	1	30,0		30,0											1				
Divers	2	72,6		72,6											2				
<b>Total bilatéraux</b>	<b>10</b>	<b>1 686,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 686,0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>7 162,1</b>	<b>4 178,7</b>	<b>11 340,8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Sources: Direction Générale du Plan, PIP triennal pour la période 2002-2004.																			
Secteurs: 1: Développement rural      2: Pêches      3: Mines      4: Ressources naturelles et environnement      5: Industrie 6: Energie      7: Génie civil      8: Transports et télécommunication      9: Tourisme      10: Santé 11: Education/culture      12: Action sociale      13: Gestion de l'économie      14: Développement régional      15: Information et communication																			



## **Annexe 5: Résumé du compte-rendu de l'atelier de validation du PNIMT**

L'atelier consacré à la validation du PNIMT et à l'identification des idées de projets bancables s'est tenu au Grand Hôtel à Bissau du 20 au 22 juillet 2004, sous la présidence effective de M. le Premier Ministre entouré des Ministres en charge de l'Agriculture et du développement rural, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, de la Pêche et du Commerce. Ont marqué aussi de leurs présences, les représentants du PNUD et de la FAO, et les Ambassadeurs de France et du Portugal.

### **I. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

---

Les objectifs de l'atelier portaient sur:

- L'examen approfondi de la version provisoire du PNIMT en vue d'apporter les amendements nécessaires, notamment au niveau des axes d'intervention prioritaires;
- L'affinage des critères de sélection des projets d'investissements en référence aux piliers du PDDAA et aux documents stratégiques fondamentaux adoptés par le gouvernement;
- L'examen détaillé des idées de projet et l'adoption de celles prioritaires et qui doivent faire l'objet de développement sous forme de Profils de projets d'investissement bancables (PPIB).

### **II. PARTICIPANTS**

---

Les participants qui étaient au nombre de 79 provenaient d'institutions publiques (ministères, directions techniques et autres structures), d'institutions régionales de coopération technique, de chambres consulaires, d'organisations professionnelles agricoles, des opérateurs économiques, d'institutions locales de financement, d'agences d'exécution et d'ONG (voir liste des participants).

### **III. DÉROULEMENT**

---

Le discours de bienvenu a été prononcé par Monsieur le Représentant de la FAO, suivi par l'allocution d'ouverture de M. le Premier Ministre qui a réitéré l'engagement de son pays à réaliser les objectifs du PDDAA. Le Ministre de l'Agriculture et du développement rural et son homologue de la pêche ont été désignés Président et Vice-Président de l'atelier.

Les travaux de l'atelier ont comporté:

- la présentation en plénière, sur support PowerPoint des documents du PDDAA/NEPAD et du PNIMT provisoire pour la Guinée-Bissau;
- des discussions approfondies en quatre groupes de travail correspondant aux quatre grands thèmes (développement de la production vivrière, diversification des exportations et valorisation des produits agricoles, création des conditions pour l'intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale, des aménagements hydro-agricoles, développement de l'élevage) et sur les critères de sélection pour déboucher sur les idées de projets bancables;
- la restitution en plénière des rapports des groupes de travail et la validation du PNIMT (axes prioritaires d'intervention) et des idées de projet.

L'atelier a été clôturé lors d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Agriculture et du développement rural en présence du Représentant de la FAO.

### **IV. RÉSULTATS VALIDÉS DES TRAVAUX EN GROUPES**

---

Au delà des critères de viabilité technique, financière et économique, pour vérifier le bien fondé technique de chaque idée de projet, le critère essentiel pour choisir des projets éligibles au PNIMT de Guinée-Bissau est la concordance avec l'objectif du gouvernement: la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne les autres critères, ont été pris en compte la capacité d'absorption et la synergie avec d'autres programmes ou investissements, l'intégration du secteur de la pêche dans l'économie du pays et en conséquence l'augmentation des recettes qui proviennent du secteur et la création d'emplois; le remplacement des importations par le riz local donc une épargne en termes de devises; la diversification des exportations avec les fruits et légumes; et l'augmentation de leur valeur ajoutée.

Les travaux en ateliers et les discussions en plénière ont permis d’aboutir aux résultats suivants:

- La validation du document PNIMT dans ses orientations stratégiques et ses axes d’intervention prioritaires en rapport avec les Documents de politique et de stratégie du gouvernement et le PDDAA.
- L’identification des trois domaines prioritaires d’intervention: (i) l’intensification de la production agricole par la maîtrise de l’eau; (ii) la diversification des productions par le développement de filières animales; et (iii) la gestion durable des ressources naturelles.
- La sélection des idées de projet qui devraient être développées par les consultants.

## V. SÉLECTION DES IDÉES DE PROJET

Les travaux en groupe et la plénière ont permis d’analyser plusieurs idées de projets sur lesquels quatre ont été retenus. Un cinquième portant sur l’amélioration des infrastructures rurales et d’appui institutionnel a été intégré à chacune des 4 autres idées de projets pour ce qui la concerne. Les critères retenus pour la sélection sont relatifs à: (i) la conformité avec les orientations stratégiques des politiques du gouvernement et du PDDAA, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, l’accroissement de la valeur ajoutée rurale et la lutte contre la pauvreté; (ii) la complémentarité avec les programmes et projets en cours et l’intérêt des partenaires au développement; (iii) la durabilité économique des activités, ainsi que leur faisabilité technique, sociale et environnementale.

Pour chaque projet identifié, les groupes ont défini les objectifs visés et la zone d’implantation, donné les justifications, proposé les composantes, déterminé les publics cibles et identifié les risques. Ces idées de projets sont indiquées comme suit par grand domaine d’intervention:

### 1. Aménagement hydro-agricole

- Réduction du déficit actuel de 50% durant les 5 prochaines années, en profitant des 10 000 ha de riz irrigué et pluvial, au bénéfice de quelque 20 000 familles.
- Renforcement de la capacité d’organisation et de gestion des associations et des groupements de femmes paysannes, à travers des formations et des services d’appui technique.
- Amélioration du système de production et d’approvisionnement des semences améliorées.
- Amélioration du système d’approvisionnement en engrais et en produits phytosanitaires.
- Dynamisation de la recherche agronomique appliquée et mise à la disposition des agriculteurs des semences améliorées et des techniques culturales adaptées.
- Amélioration de l’environnement de négoce au secteur privé, permettant la diffusion et la maintenance des petites et moyennes unités de décorticage de riz.
- Mise en oeuvre d’études de faisabilité socio-économique et environnementale sur la possibilité de transfert des ressources hydriques superficielles disponibles dans le fleuve Corubal.

### 2. Amélioration des conditions de gestion et d’exploitation des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau (sous-titré « Amélioration des infrastructures de pêche »)

- Approvisionnement régulier des populations en produits de pêche.
- Transformation et valorisation locale des produits de pêche nationale.
- Amélioration des conditions d’accès des unités de pêche aux ressources halieutiques.
- Création d’un secteur moderne d’économie halieutique.
- Promotion de l’exportation.

### 3. Développement de l’élevage d’animaux à cycle court

- Production, alimentation et commercialisation des produits de l’élevage.
- Renforcement des capacités de diagnostic des maladies, de la surveillance épidémiologique et du contrôle de qualité des aliments.
- Amélioration de la santé animale.
- Appui aux organisations des éleveurs et des systèmes de production traditionnelle des animaux à cycle court.
- Renforcement des capacités institutionnelles.

#### 4. Valorisation des fruits et légumes

- Promotion et augmentation de la production et de la productivité des fruits et légumes commercialisables.
- Augmentation de la valeur ajoutée des fruits et légumes.
- Incitation à la fabrication locale d'équipements de transformation.
- Implantation de structures d'appui technique et financier aux PME.

#### VI. CONCLUSION

La qualité de l'organisation de l'atelier a permis à toutes les parties prenantes d'être pleinement impliquées dans les débats qui ont duré deux jours. Tous les documents de l'atelier sont disponibles en portugais et français. Ils sont aussi disponibles en format de présentation sous PowerPoint. Ils ont été présentés pour information et commentaires aux représentants des bailleurs de fonds de la Guinée-Bissau présents à Bissau et à ceux résidents à Dakar.

#### VII. LISTE DES PARTICIPANTS

Institutions du gouvernement			
<b>Ministère de l'agriculture et du développement rural</b> Direction Générale de l'agriculture – 3 personnes Direction Générale de l'élevage – 3 pers. Direction Générale des forêts et chasse – 1 pers. GAPLA – 2 pers. INPA – 1 pers. INITA – 1 pers. Geraldo Sariat Menout Constantino Correia Lourenço Abreu Maria Rosa Evora Apia Nunes Correia Hipolito Djata Braima Djassi Dionisio Pereira Barreto Ansu Camara Mauricio N'Dumbo Maria José Araujo Pedro Landim Braima Embalo		<b>Ministère des pêches</b> Direction Générale de la pêche artisanale – 1 pers. Direction Générale de la pêche industrielle – 1 pers. CIPA – 1 pers. Bureau des études et planification – 1 pers.	
		Min. des transports et des communications – 1 pers.	
		Ministère du commerce – 1 pers.	
		Ministère des affaires étrangères, de la communauté internationale et des communautés – 1 pers.	
		Secrétariat d'Etat au plan et à l'intégration régionale – 1 pers.	
		Commission Spécialisée de l'ANP pour l'agriculture, pêches et ressources naturelles – 1 pers.	
		Mairie de Bissau – 1 pers.	
		Direction sectorielle de l'agriculture de Bissau – 1 pers.	
		Ministère des travaux publics – 1 pers.	
		Direction régionale de l'agriculture de Bafata – 1 pers.	
		Direction régionale de l'agriculture de Biombo – 1 pers.	
		DR de l'agriculture de Bolama/Bijagós – 1 pers.	
		Direction régionale de l'agriculture de Cacheu – 1 pers.	
		Direction régionale de l'agriculture de Gabu – 1 pers.	
		Primature – 1 pers.	
		Ministère des finances – 1 personne	
Min. de la solidarité sociale, famille et lutte contre la pauvreté – 1 pers.			
Ministère des ressources naturelles et de l'énergie – 1 pers.			
Opérateurs privés et ONG			
AD	Alternag	Empresa João Vaz	INDE
APRODEL	Aifa PALOP	SUINAVE	FUNDEI
Action Aid	AMAE	SwissaAid	Entreprise Works
LVIA	ANAG	ADIM	Administrateur de la BAO
SNV	AgriBissau	UCC	Nantynian
ETAD	Empresa Margarida Blacken	Chambre du commerce de l'industrie et de l'agriculture	
Tiniguena	Micro TIPS	Agronave (Antonio Mandinga)	
Partenaires au développement			
Représentant du PNUD		Ambassadeur du Sénégal	
Représentant de l'UNICEF		Ambassadeur du Portugal	
Délégué de l'UE		Ambassadeur de France	





## Annexe 6: Liste des références

1. **Banque Africaine.** 2005a. *Results-based Country Strategy Paper*. Tunis.  
[http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/GUINEA%20BISSAU%20CSP%2025%2001%202006.PDF](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/GUINEA%20BISSAU%20CSP%2025%2001%202006.PDF)
2. **Banque Africaine.** 2005b. *Agriculture and Rural Sector Rehabilitation Project (PRESAR)*. Tunis.  
[http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/GUINEA%20BISSAU%20AGRIC%20SECTOR%20ENG25%2001%202006.PDF](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/GUINEA%20BISSAU%20AGRIC%20SECTOR%20ENG25%2001%202006.PDF)
3. **Banque Mondiale.** 2001. *Regional Integration Assistance Strategy for West Africa*. Washington, D.C.  
<http://siteresources.worldbank.org/GUINEABISEXTN/Resources/RIAS.pdf>
4. **Banque Mondiale.** 2004. *The Challenge of Restoring Budgetary Discipline, A Public Expenditure Review*. Washington, D.C.  
[http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/03/02/000012009\\_20040302125640/Rendered/PDF/271750GW.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/03/02/000012009_20040302125640/Rendered/PDF/271750GW.pdf)
5. **Banque Mondiale.** 2005. *Country Brief*. Washington, D.C.  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/GUINEABISEXTN/0,,menuPK:356680~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:356669,00.html>
6. **Communauté européenne.** 2001. *Stratégie de coopération et Programme Indicatif 2001-2007*. Bruxelles. [http://europa.eu.int/comm/development/body/csp\\_rsp/print/gw\\_csp\\_fr.pdf#zoom=100](http://europa.eu.int/comm/development/body/csp_rsp/print/gw_csp_fr.pdf#zoom=100)
7. **FIDA.** 2003. *Document stratégique d'opportunités (COSOP)*. Rome.  
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/78/e/EB-2003-78-R-21.pdf>
8. **Gouvernement de la Guinée-Bissau.** 1997. *La Lettre de politique de développement agricole (LPDA)*. Bissau.
9. **Gouvernement de la Guinée-Bissau.** 2000. *Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (Interim)*. Bissau.  
<http://siteresources.worldbank.org/GUINEABISEXTN/Resources/guineabissauPRSP.pdf>